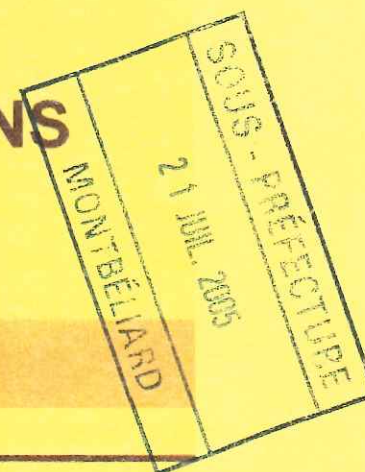




VILLE DE PONT DE ROIDE - VERMONDANS

REVISION DU P.L.U.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

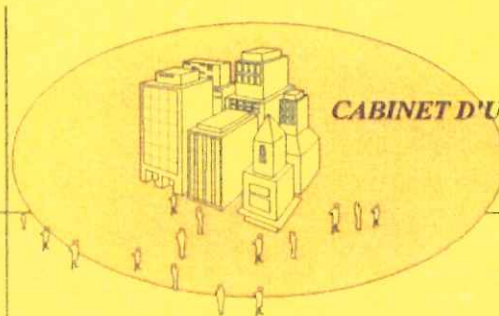


Vu pour être annexé à notre délibération
du - 8 JUIL. 2005

Le Maire,

TELEPHONE
03 84 56 57 91

FAX
03 84 56 51 42



CABINET D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
PHILIPPE REGNIER

13, Rue d'Abbévillers
90500 BEAUCOURT

Pour le Maire empêché,

l'Adjoint





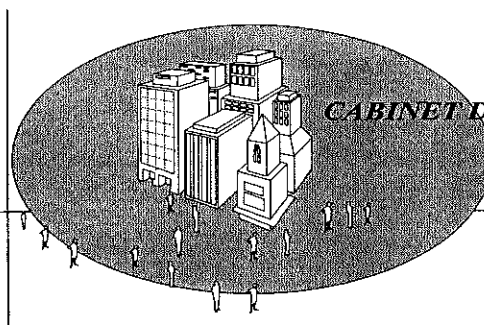
VILLE DE PONT DE ROIDE - VERMONDANS

REVISION DU P.L.U.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

TELEPHONE
03 84 56 57 91

FAX
03 84 56 51 42



CABINET D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
PHILIPPE REGNIER

13, Rue d'Abbévillers
90500 BEAUCOURT

SOMMAIRE

I - REUNIFIER LE TISSU URBAIN

1. Supprimer les fractures de la voie ferrée et du Doubs
2. Le développement de nouvelles zones d'habitat

II - LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU CENTRE - LA MISE EN VALEUR DE SON PATRIMOINE

1. Disponibilités foncières
2. Vers un nouvel urbanisme d'îlot
3. Une densification urbaine créant de nouveaux espaces publics ou valorisant les existants
4. La préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain

III - L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE VERMONDANS

1. Améliorer et renforcer les liens avec Pont-de-Roide
2. Donner de l'unité et de la cohésion en densifiant certains secteurs et en prônant quelques extensions limitées
3. Aménager la traversée en lien unificateur avec Pont-de-Roide
4. Renforcer la centralité en traitant la place de la Vaumaille puis en aménageant et densifiant le noyau villageois

IV - LE TRAITEMENT DES ENTREES DE VILLE ET DES AXES PRINCIPAUX LA REAPPROPRIATION DU DOUBS - LA PRESERVATION DU SITE ET DE PARCS PUBLICS

1. La requalification de l'entrée principale et de l'intégralité de la R.D. 437
2. Le traitement des 2 autres entrées
3. La réappropriation du Doubs - Le Doubs nouvelle colonne vertébrale bleue de la ville
4. La préservation du site
5. La préservation de parcs publics

I - REUNIFIER LE TISSU URBAIN

1 - SUPPRIMER LES FRACTURES DE LA VOIE FERREE ET DU DOUBS

A l'instar de nombreuses petites villes, Pont de Roide souffre d'un manque d'homogénéité et de cohésion urbaine.

L'ancienne voie ferrée a instauré une fracture dans la ville qui scinde celle-ci en deux.

Le Doubs qui contribue pleinement à l'image pittoresque de la ville amplifie également la fracture urbaine en isolant ses quartiers Est.

L'unification du tissu urbain passe irrémédiablement par la suppression de ses coupures et dès lors par de nouveaux points de liaison et de franchissement au travers de 2 actions :

1 - L'insertion urbaine de la voie ferrée

L'actuelle voie ferrée longe la R.D. 438 en entrée de ville pour ensuite délimiter le quartier des Bouleaux (ex Z.A.C). puis s'adosser aux pieds des coteaux du massif du Lomont et enfin s'embrancher au site industriel.

Les grands principes d'insertion de la voie ferrée seraient :

- **Marquer la porte d'entrée de la ville sur la R.D. 437**

Sur l'actuel carrefour peu lisible menant à Vermondans ou au centre de Pont de Roide, un traitement très fort d'entrée de ville pourrait être prévu. Un anneau d'échange pourra marquer une porte de ville tout en distribuant les principaux accès à Pont de Roide centre, Vermondans et à la Z.A.C.

La voie d'accès à Vermondans pourrait être restructurée, enjambant de ce fait d'une façon plus cohérente la voie ferrée.

- Marquer la porte du centre sur l'actuel carrefour conflictuel de la R.D. 73

Ce carrefour aujourd'hui problématique pourrait faire l'objet d'un traitement ambitieux dont les grands principes seraient :

- Construire un anneau d'échange enjambant la voie ferrée sur lequel se relieront les différentes voies
- Requalifier fortement les espaces ceinturant l'anneau de façon à marquer une nouvelle porte d'entrée du centre.

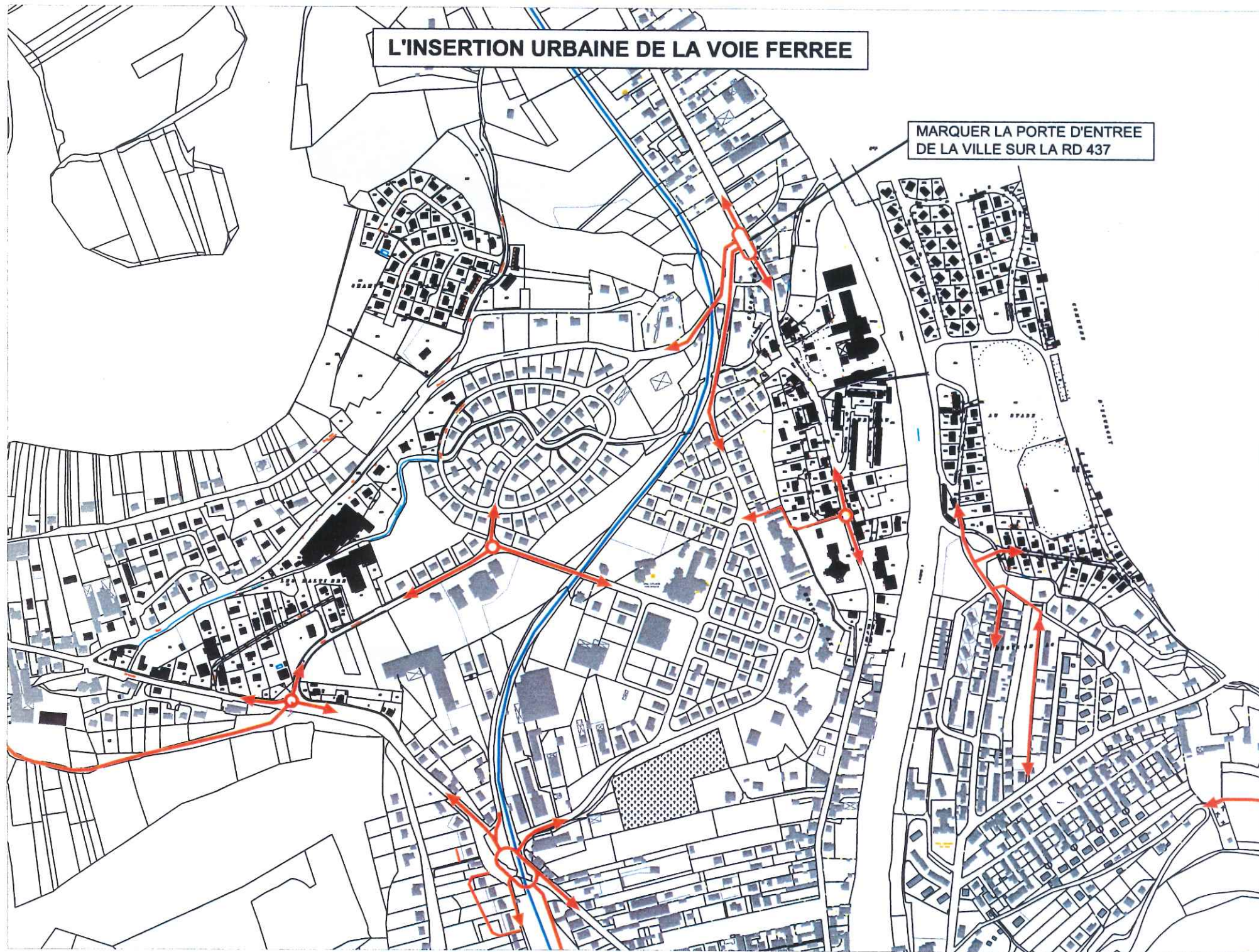
- Dans le cas de l'abandon et de l'arrêt de l'exploitation de la voie ferrée, **reconquérir les tènements S.N.C.F. par la continuité de la voie**
En prolongement de l'anneau d'échange dessinant une nouvelle porte, la structuration de la voie d'accès aux tènements S.N.C.F. permettra l'aménagement voire l'urbanisation future de ceux-ci (étudiée ultérieurement).
La voie à aménager pourrait se terminer sur un carrefour se greffant à la Rue de la Gare.
La voie pourrait être traitée jusqu'à l'embranchement des usines.

Cette section de voie à aménager relève d'enjeux extrêmement importants pour la ville qui sont :

- L'extension Ouest du centre ville
- La résorption d'une friche urbaine en plein coeur de ville
- Une nouvelle épaisseur pour le centre et la diminution possible du trafic sur la Rue de Besançon F Mitterrand
- L'atténuation de l'impact et de la coupure de la voie ferrée

L'INSERTION URBAINE DE LA VOIE FERREE

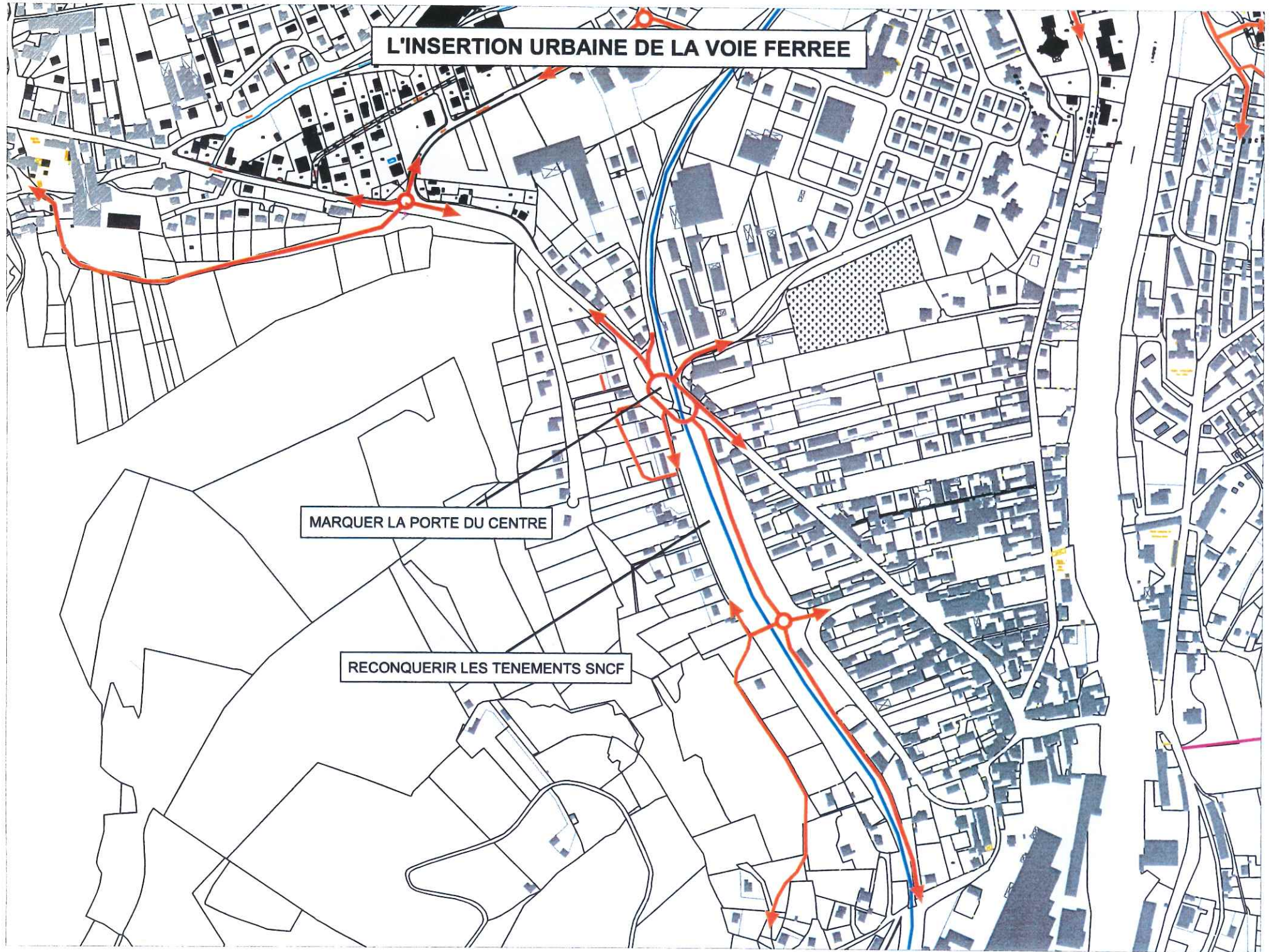
MARQUER LA PORTE D'ENTREE
DE LA VILLE SUR LA RD 437



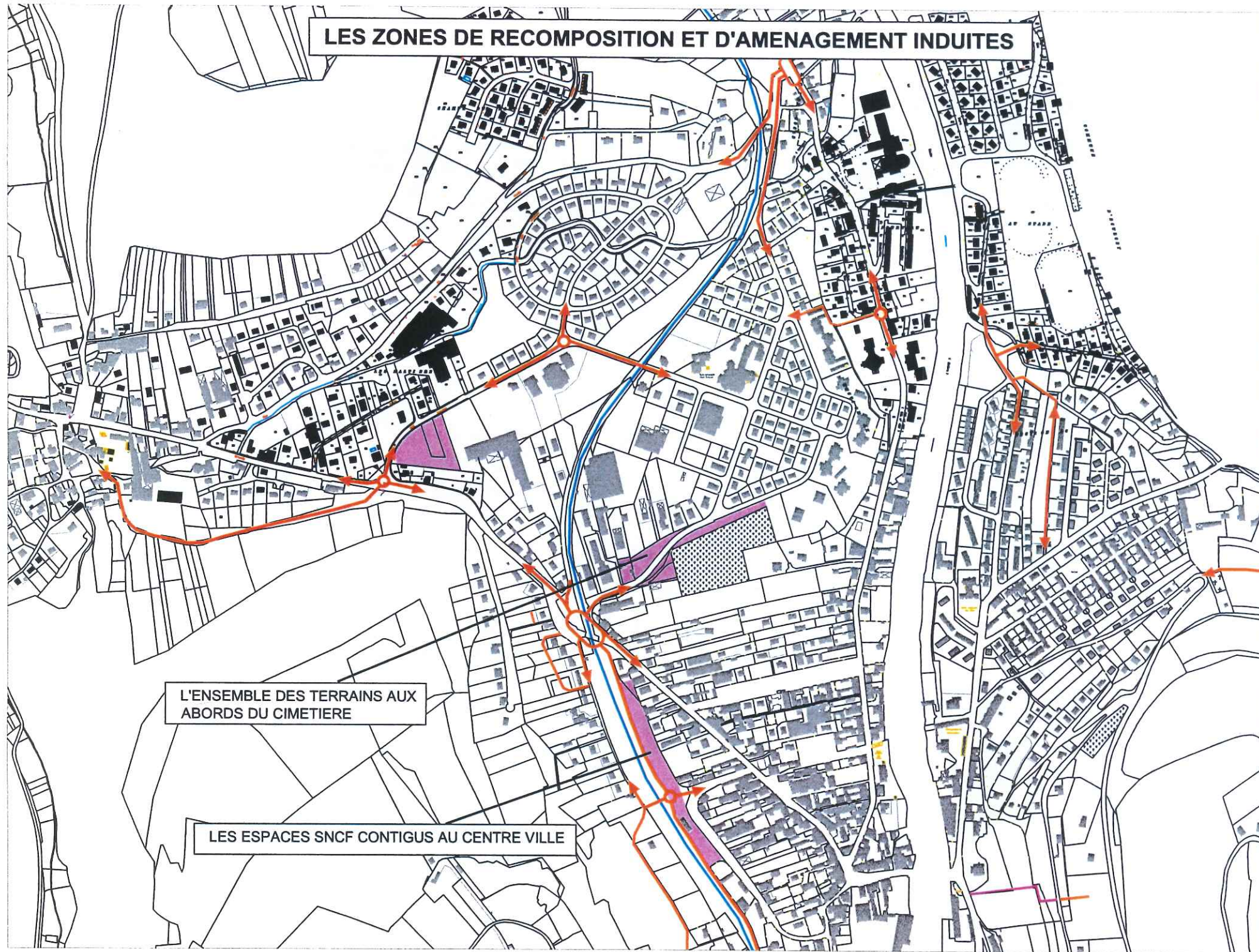
L'INSERTION URBAINE DE LA VOIE FERREE

MARQUER LA PORTE DU CENTRE

RECONQUERIR LES TENEMENTS SNCF



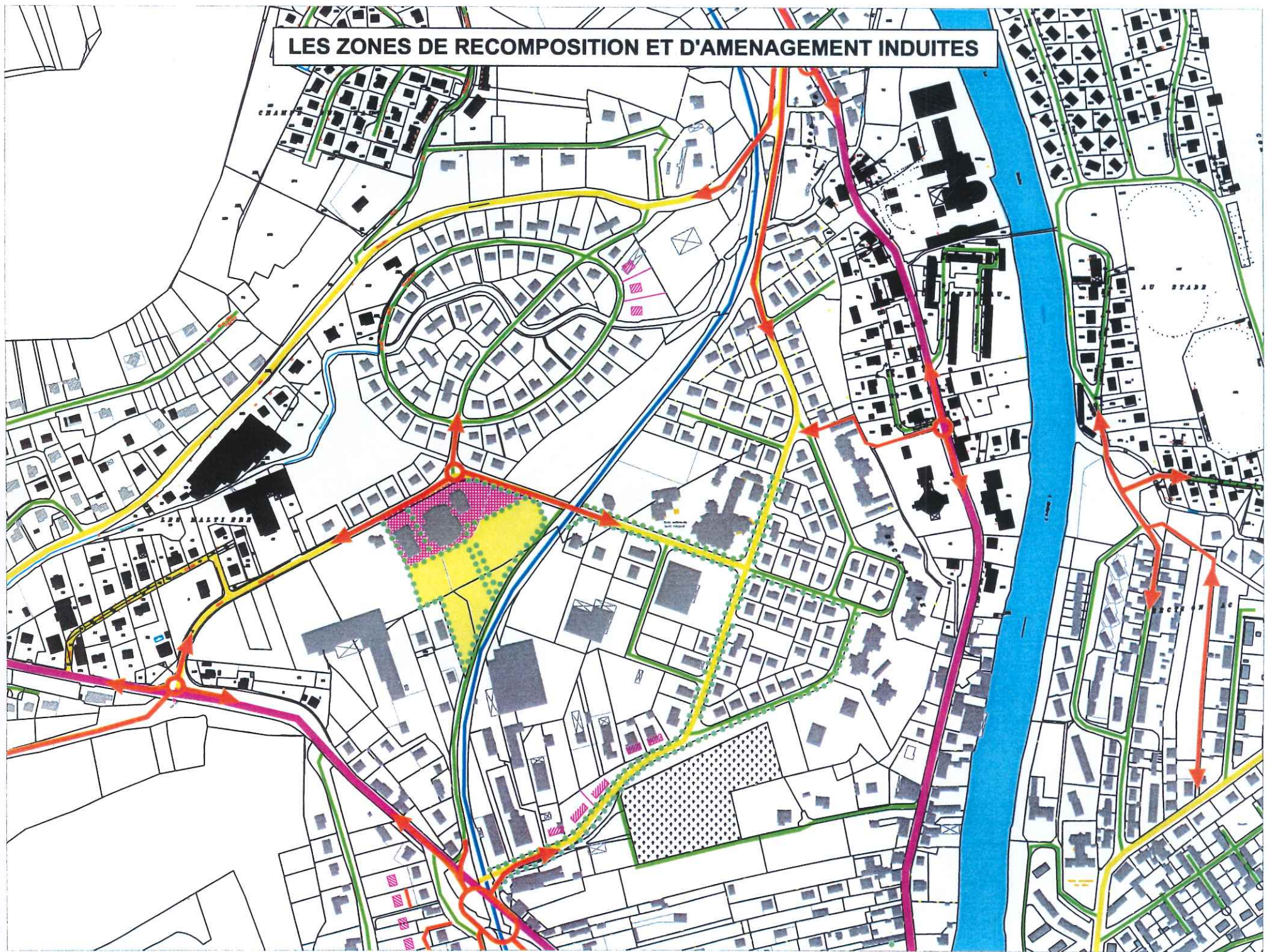
LES ZONES DE RECOMPOSITION ET D'AMENAGEMENT INDUITES



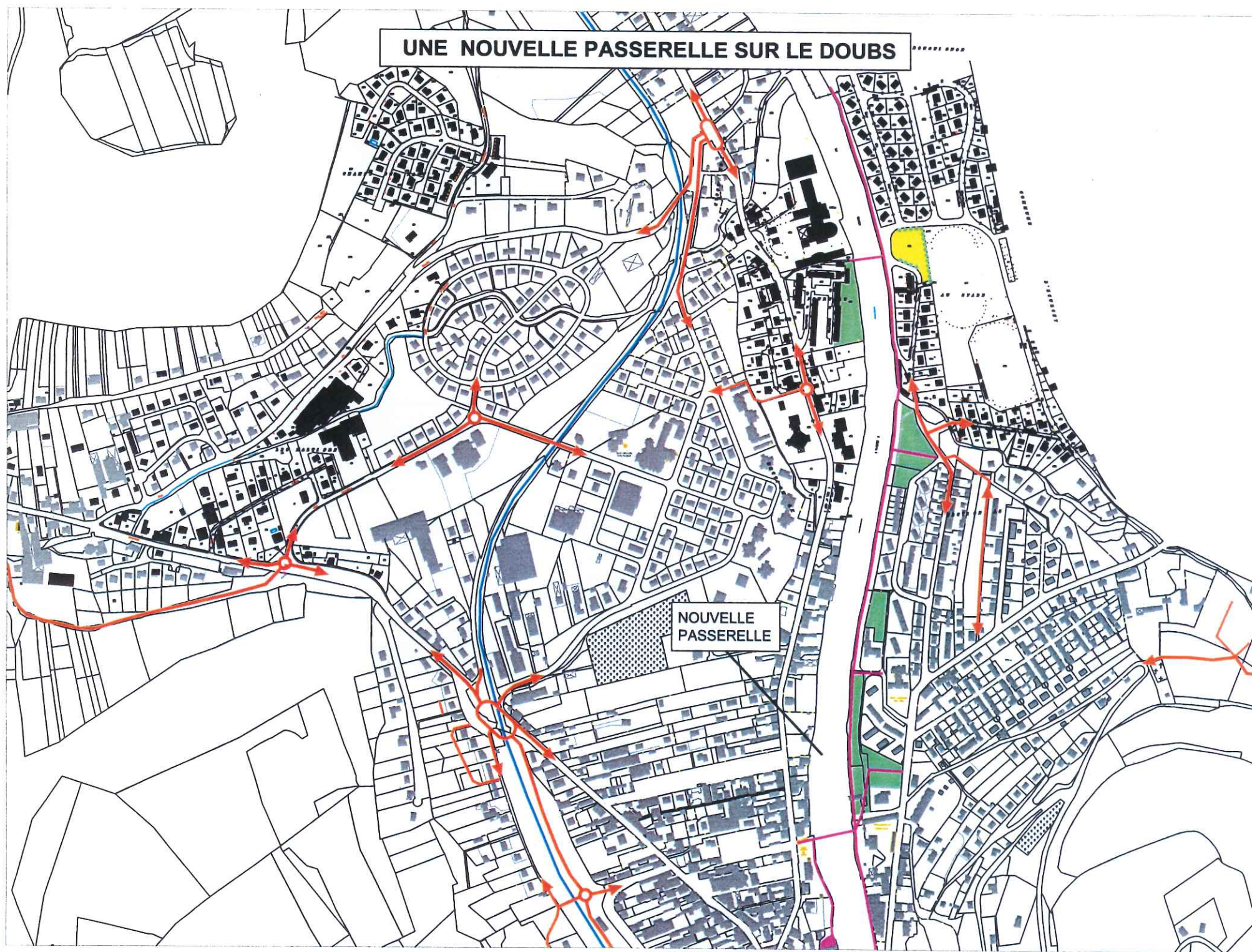
L'ENSEMBLE DES TERRAINS AUX
ABORDS DU CIMETIERE

LES ESPACES SNCF CONTIGUS AU CENTRE VILLE

LES ZONES DE RECOMPOSITION ET D'AMENAGEMENT INDUITES



UNE NOUVELLE PASSERELLE SUR LE DOUBS



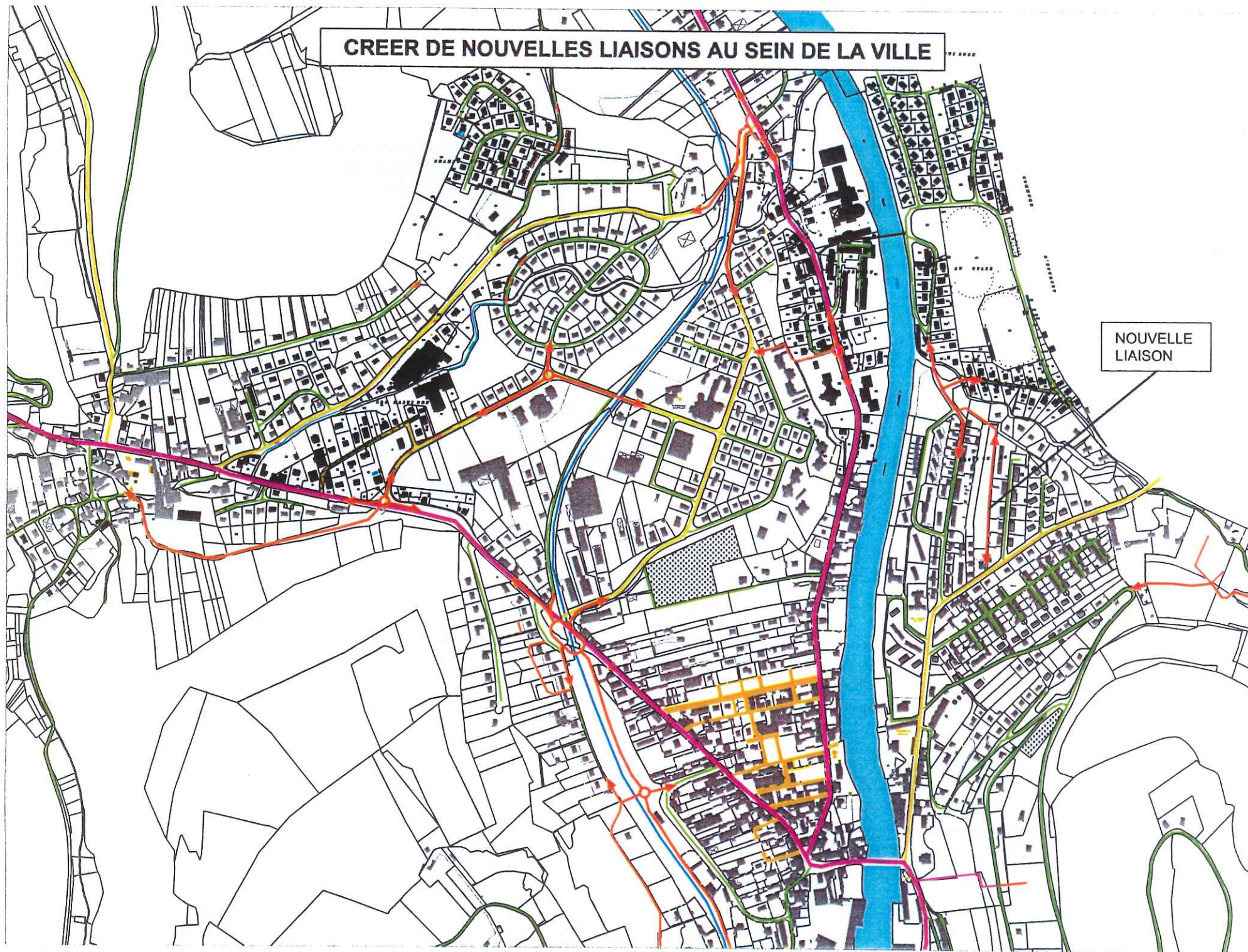
3 - Une nouvelle liaison à créer

- **Une voie sur le secteur Est faciliterait l'accès au nouveau pont sur le Doubs**

Au cas où une partie du trafic serait reportée sur l'Est de la commune pour rejoindre la R.D. 437 au delà du pont actuel, une voie pourrait être prévue afin de ne pas troubler la quiétude actuelle des riverains.

Cette voie permettrait d'éviter la rue principale des anciennes cités et déboucherait directement sur le futur ouvrage.

CREER DE NOUVELLES LIAISONS AU SEIN DE LA VILLE



2 - LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT

Le site particulièrement prégnant de la ville limite néanmoins les possibilités d'extension urbaine.

Dès lors, afin d'offrir de nouvelles zones d'habitat, il conviendra de recomposer la ville sur elle-même en densifiant les espaces libres intra-muros et en suggérant des extensions limitées et complètement rattachées au tissu urbain existant.

Différents sites potentiels sont encore disponibles pouvant offrir des zones d'habitat somme toutes restreintes prises une à une mais dont le nombre pourra satisfaire à la demande de logements individuels actuelle.

1 - Au nord des tènements SNCF, derrière la Rue de la 9° DIC

Les arrières des parcelles bâties donnant sur la Rue de la 9° DIC dessinent une large bande encore vierge.

Si à terme les différents propriétaires souhaitent vendre les différents fonds de parcelle, une opération d'ensemble pourrait voir le jour dont les principes seraient :

- Création d'une voie se reliant à ses 2 extrémités à la Rue de la 9° DIC
- Cette voie pourra distribuer les futures constructions avec un certain alignement
- Les potentialités de ce site sont d'environ 8 maisons

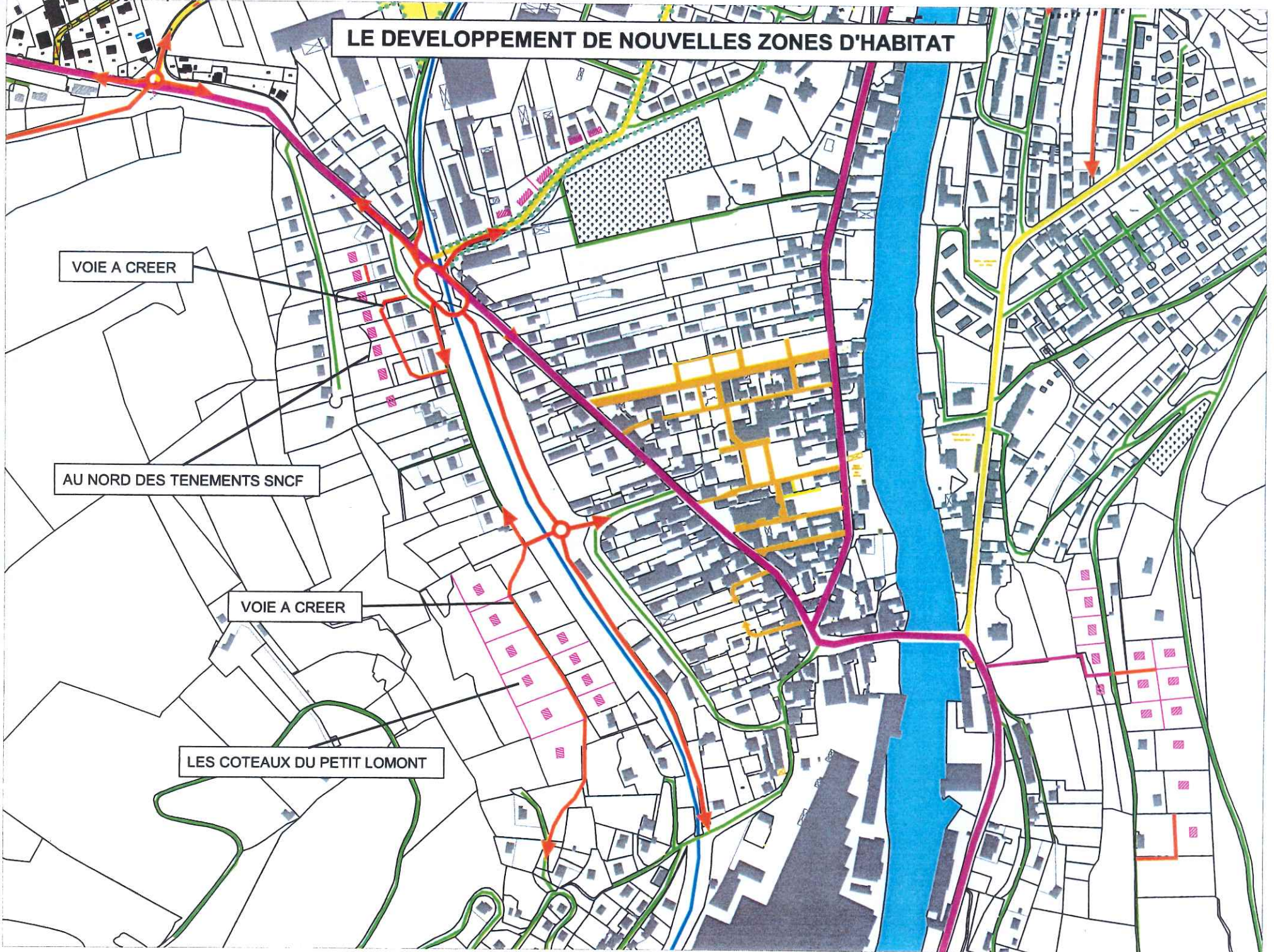
2 - Sur les coteaux du petit Lomont donnant sur les tènements SNCF

Ce site d'une qualité paysagère certaine a été partiellement entamé par des constructions isolées produisant un effet de mitage.

L'urbanisation des coteaux étant amorcée, il convient de la terminer d'une manière douce en conservant les qualités paysagères des coteaux selon les actions suivantes :

- Aménager une voie dans le sens des courbes de niveau se reliant à la future liaison avec la Rue de la Gare (long terme)
- Rattacher cette voie au chemin desservant les maisons existantes plus au Sud du site
- La voie pourra distribuer sur sa partie Est des parcelles plus restreintes
- Par contre, à l'Ouest de la voie des parcelles très vastes seront uniquement possibles étant donné la pente et le respect des qualités du site
- Une dizaine de maisons maximum seront possibles

LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT



VOIE A CREER

AU NORD DES TENEMENTS SNCF

VOIE A CREER

LES COTEAUX DU PETIT LOMONT

3 - De part et d'autre de la Rue de la Chapelle

Ce vaste site de combe encore vierge, quoique partiellement mité, pourrait être légèrement densifié - toujours en respectant les qualités environnementales très fortes du secteur. Les grandes actions seraient :

- S'appuyer sur la Rue de la Chapelle existante afin de desservir les futures habitation de part et d'autre de son tracé
- Préserver impérativement le parc de la mairie qui deviendrait le poumon vert du futur quartier
- Intégrer une liaison piétonne dans le parc facilitant l'accès aux futures habitations vers le centre ville

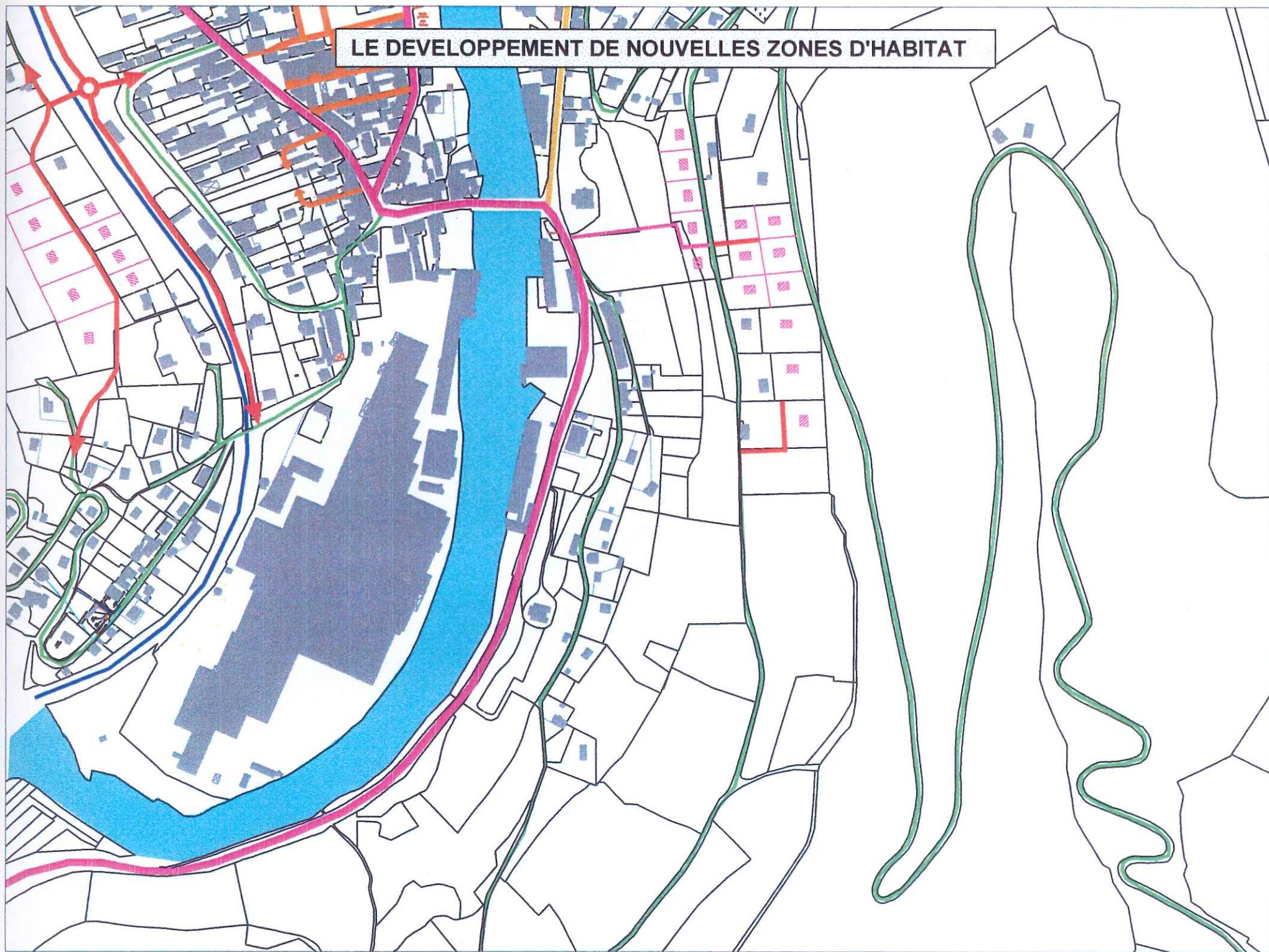
4 - Sur les arrières des tènements EDF

Entre le site EDF, la R.D. 73 et particulièrement le Roide, un site vierge s'adosse aux pentes abruptes des coteaux.

Une opération d'ensemble serait à mener avec les principes suivants :

- Créer une liaison entre la rue dominant le site (proche De l'ex cimetière militaire) et une future voie permettant de désenclaver le site
- Cette liaison pourra desservir 2 rangées d'habitation ceinturant le site EDF
- Aménager une voie de desserte parallèle au Roide permettant de désenclaver les terrains sur les arrières du ruisseau
- Une série de maisons pourra s'adosser aux coteaux
- Les capacités du site sont de l'ordre de 20 à 30 habitations

LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT

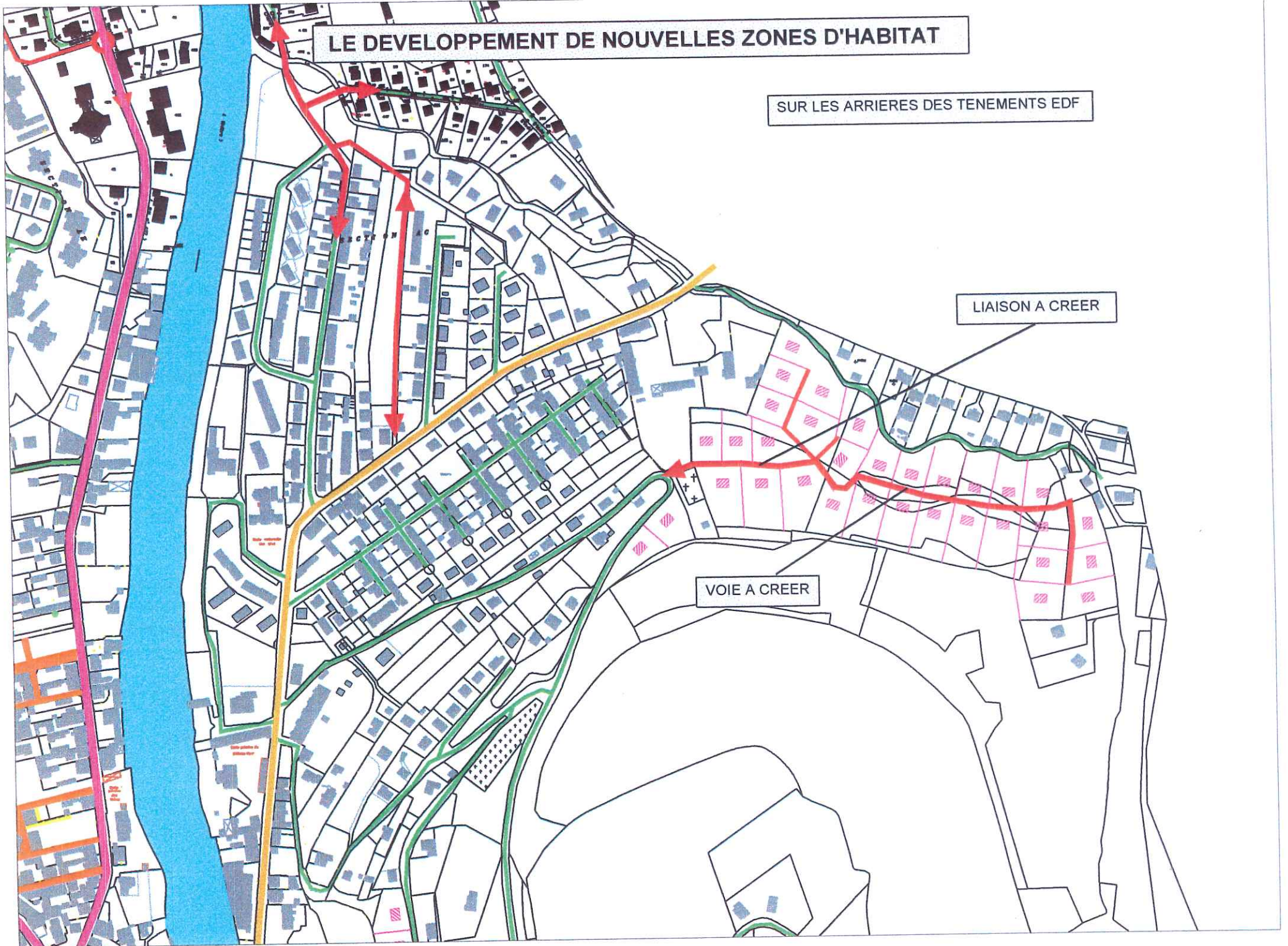


LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT

SUR LES ARRIERES DES TENEMENTS EDF

LIAISON A CREER

VOIE A CREER



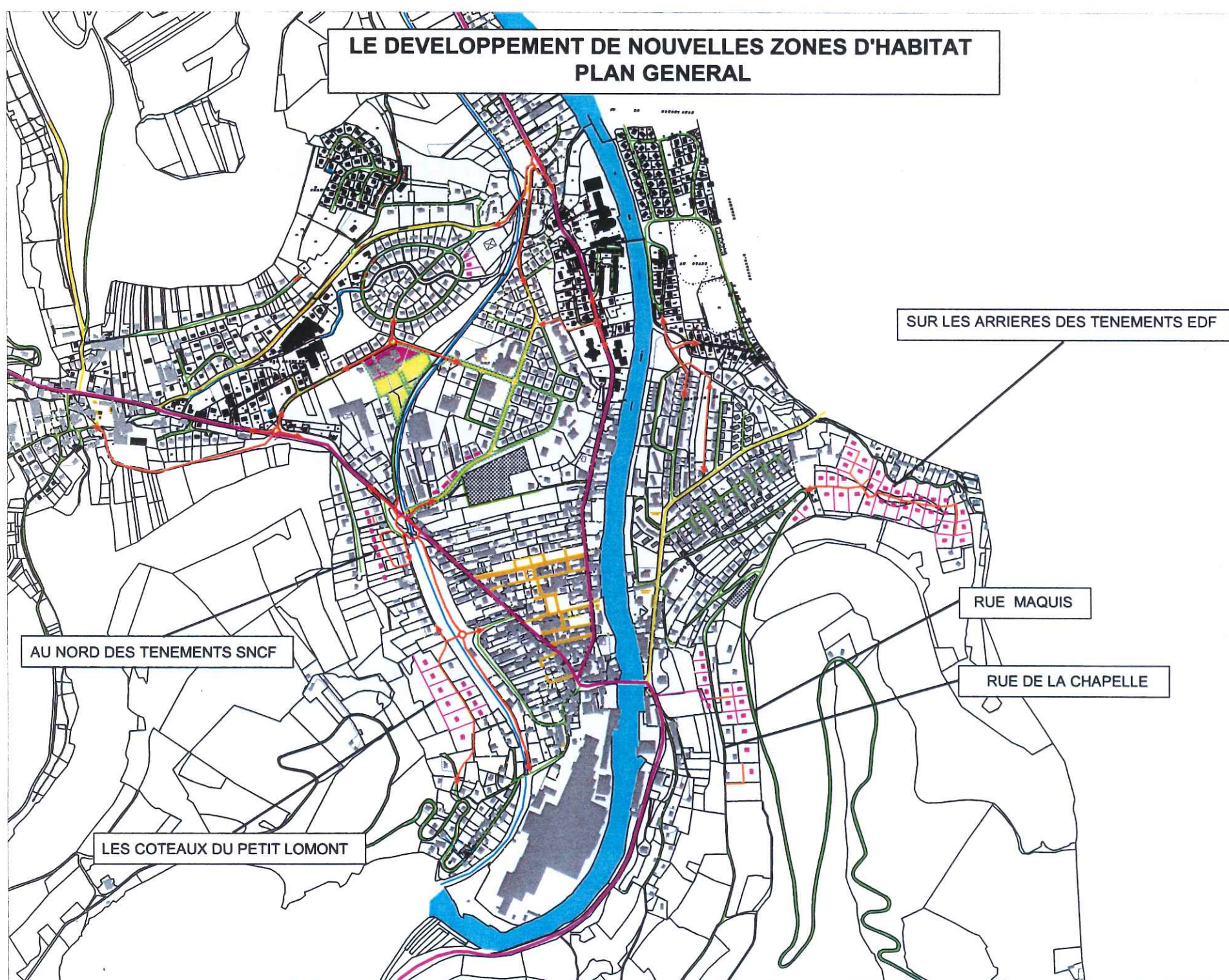
Les différents sites proposés restent limités mais leur mérite est d'être rattaché au tissu urbain existant ; ce qui ne pourra pas engendrer des extension de ville exagérées.

La capacité globale des différents sites est de 100 habitations (de 100 à 130) ; ce qui peut répondre à une demande d'habitat individuel pour une période à court et moyen terme.

Toutefois il conviendra pour chacun de ces sites de mener des opérations d'ensemble en évitant absolument les constructions au coup par coup qui bloqueraient l'évolution de ces sites.

Dans ce cas les potentialités d'une centaine d'habitation seraient considérablement réduites.

LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT PLAN GENERAL



II - LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU CENTRE LA MISE EN VALEUR DE SON PATRIMOINE

1 - DISPONIBILITES FONCIERES

De part sa structuration essentiellement orientée vers les 2 axes principaux, le centre offre des réserves et des disponibilités foncières au coeur du vaste îlot compris entre les 2 R.D.

Il existe 2 types d'espaces libres bien distincts :

- * **Les espaces publics :**
Utilisés à des fins de stationnement ou pour l'accueil de manifestations : champs de foire (allée Jean Moulin) - parking face au cinéma.
- * **Les espaces privés :**
Exploités en vergers ou jardins ou alors délaissés.

2 - VERS UN NOUVEL URBANISME D'ÎLOT

L'un des handicaps majeurs du centre demeure son absence de structuration et de ce fait sa densité uniquement orientée sur les grands axes.

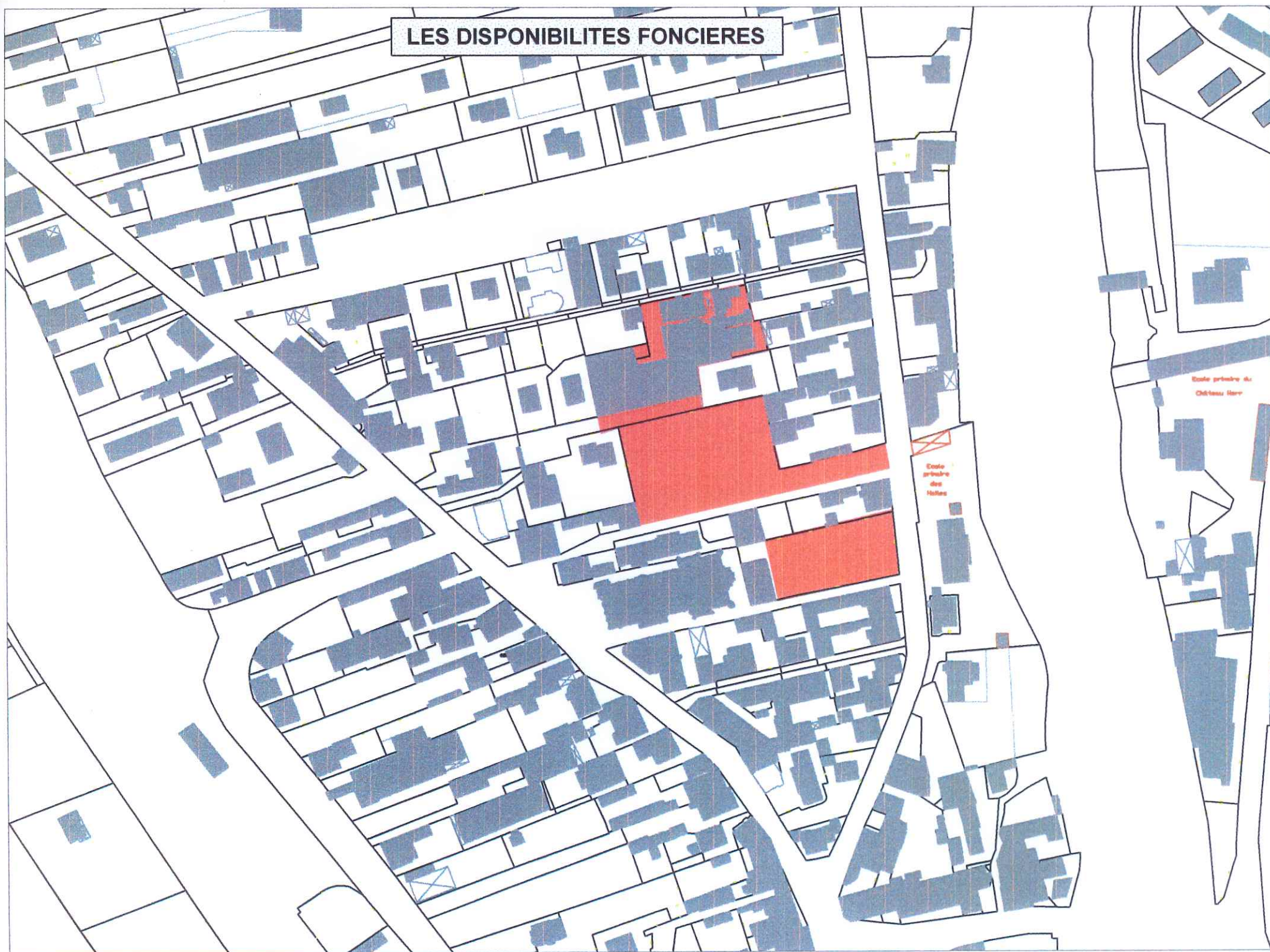
La reconquête du centre passe par une restructuration viaire qui pourra à court terme définir un urbanisme d'îlot.
Un certain nombre de voies existantes pourraient être renforcées.
Parallèlement, de nouvelles voies seraient à créer.

Ainsi, la trame viaire ceinturant l'église serait à traiter de telle manière à structurer l'ensemble du centre.
Elle concerne les 3 rues en barreau reliant la rue de Besançon F. Mitterrand à la rue de Montbéliard (les 2 R.D.).
La rue traversant le champ de foire (allée Jean Moulin) serait à traiter dans le cas d'un projet d'ensemble d'esplanade (cité ultérieurement).
L'ensemble de ces rues créant des transversales appréciables.

Néanmoins, il manque des barreaux Nord/Sud assurant des liaisons entre ces transversales.
Dès lors, les ruelles existantes seront à réaffirmer et quelques nouvelles voies seraient à créer :

- * Une voie piétonne au Sud de l'église
- * Une voie reliant le parking face au cinéma jusqu'au champ de foire (allée Jean Moulin).

LES DISPONIBILITES FONCIERES



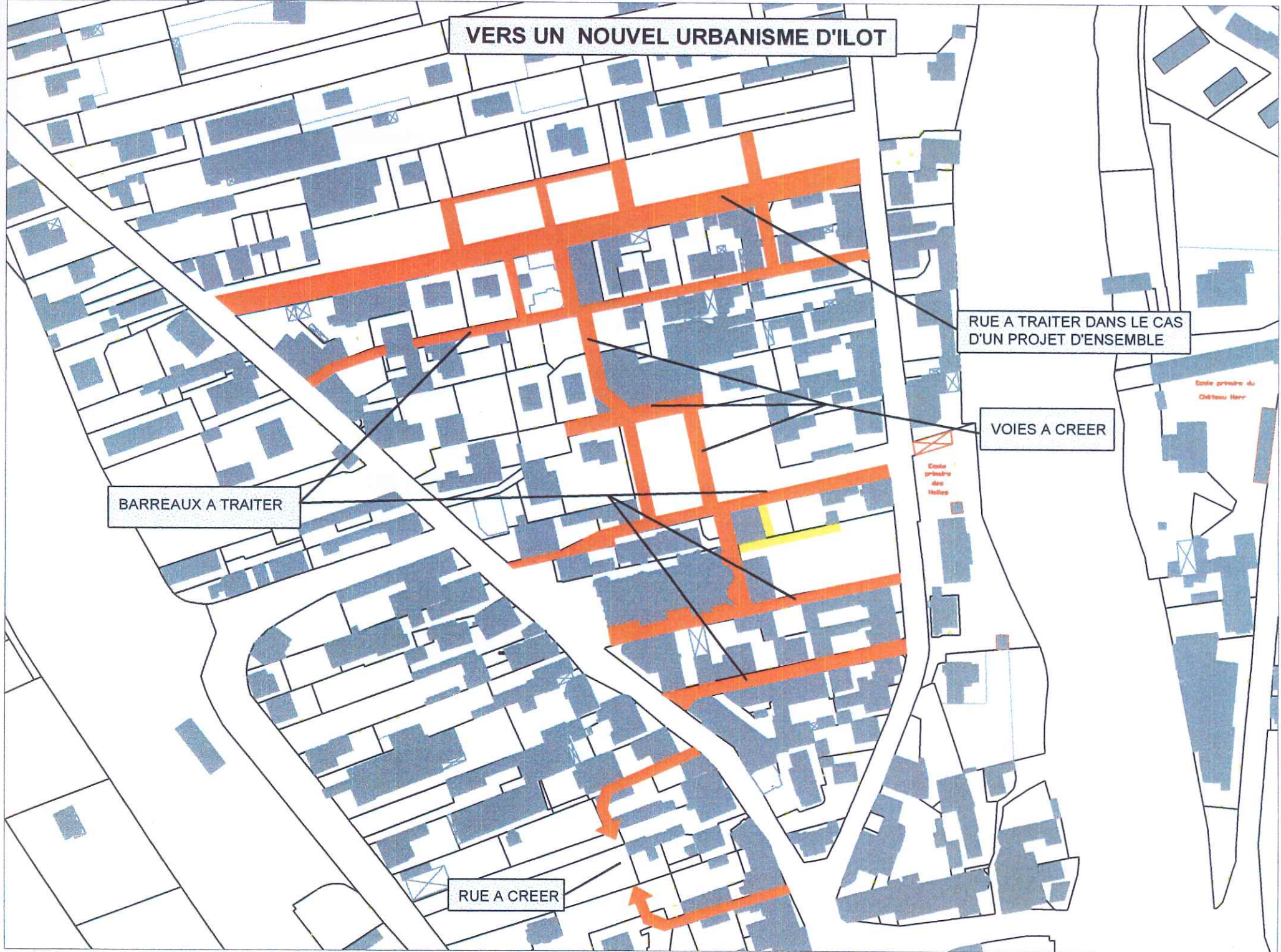
VERS UN NOUVEL URBANISME D'ÎLOT

BARREAUX A TRAITER

RUE A TRAITER DANS LE CAS
D'UN PROJET D'ENSEMBLE

VOIES A CREER

RUE A CREER



3 - UNE DENSIFICATION URBAINE CREANT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS OU VALORISANT LES EXISTANTS

En accompagnement de la trame viaire à renforcer ou à créer, une densification induite pourra conduire vers une forme urbaine plus équilibrée et homogène. Différents sites stratégiques sont concernés :

- * **Le long de la rue de Montbéliard** : face à l'école primaire sur l'actuel verger puis au delà sur l'arrière du parking privé existant
- * **En coeur d'îlot** : sur l'actuel parking qui pourrait être réorganisé puis à proximité de la friche industrielle ex EMC.
- * **Sur le champs de foire** : de part et d'autre l'espace public
- * **Au delà de la rue de Besançon F. Mitterrand** : sur les actuels garages si une rénovation était envisagée. Il conviendra de prévoir un parking public sur ce site nécessaire aux besoins de réhabilitation (entre rue de Besançon Mitterrand et rue de la Gare)

1 - UN PROJET URBAIN STRATEGIQUE EN COEUR D'ÎLOT

Etant donné sa saturation foncière, le développement de Pont de Roide se fera en partie par une recomposition et une densification de son centre. De grands projets urbains pourraient être mis en oeuvre dont l'aménagement du parking face au cinéma semble être le plus stratégique.

Les grands principes pourront être :

- **Prévoir de nouvelles implantations** qui par leurs formes définiront de véritables rues et espaces publics
- **Créer un front urbain** donnant sur la rue d'accès avec une densification de part et d'autre de cette voie
- **Créer une nouvelle rue en continuité de ce front** pouvant se poursuivre jusqu'au champ de foire (dans le cas d'une réimplantation ou réorganisation de l'activité industrielle)
- **Aménager une place urbaine** mettant en scène le cinéma ainsi que les nouveaux immeubles à construire. Cette place pourra devenir l'un des lieux urbains majeurs de Pont de Roide.
- **Réorganiser le stationnement en maintenant absolument ses capacités actuelles.**

UNE DENSIFICATION URBAINE CREANT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS OU VALORISANT LES EXISTANTS

LES ESPACES PUBLICS A AMENAGER OU A CREER

ESPLANADE A AMENAGER ET A DENSIFIER

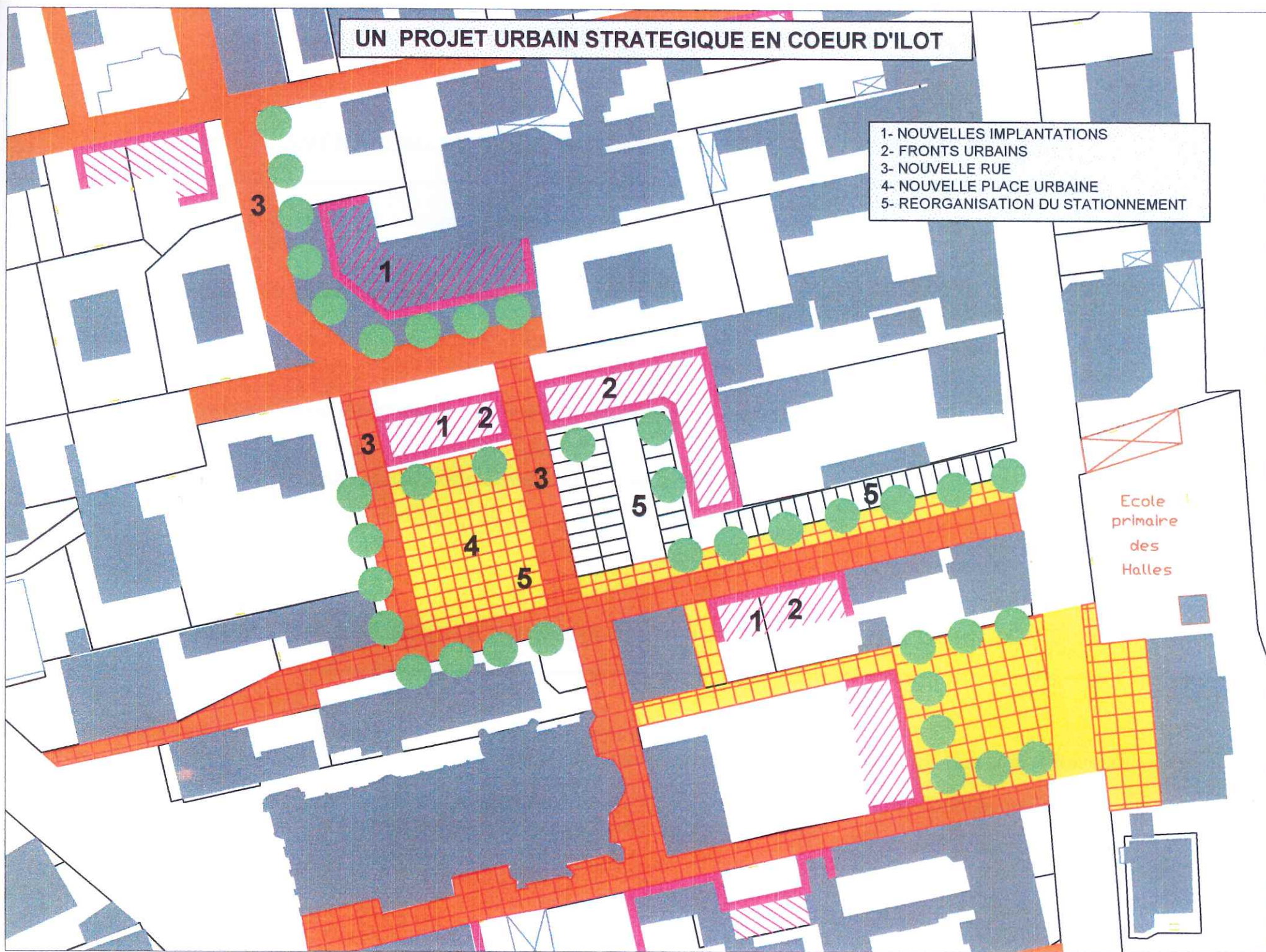
DENSIFICATION ET PLACES A CREER

RUE A CREER OU A TRAITER INVITANT DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS



UN PROJET URBAIN STRATEGIQUE EN COEUR D'ILLOT

- 1- NOUVELLES IMPLANTATIONS
- 2- FRONTS URBAINS
- 3- NOUVELLE RUE
- 4- NOUVELLE PLACE URBAINE
- 5- REORGANISATION DU STATIONNEMENT



2 - L'AMENAGEMENT D'UNE VASTE ESPLANADE SUR LE CHAMP DE FOIRE

A l'instar des places du Sud de la France, le champ de foire par sa configuration très étirée permet des potentialités importantes en terme de densification et d'aménagement.

Deux actions principales pourraient s'envisager :

- **Une densification urbaine progressive à moyen et long terme** le long de l'espace public de façon à développer un front bâti dense et homogène. (sur les actuelles dents creuses et sur les hangars pouvant être rénovés)
- **La reconversion de l'espace public en esplanade** intégrant les éléments suivants :
 - * Plantation d'alignement
 - * Zones de convivialité
 - * Espaces libres nécessaires pour l'accueil des manifestations, fêtes foraines...
 - * Réorganisation du stationnement

3 - UNE NOUVELLE PLACE AINSI QU'UNE DENSIFICATION DONNANT SUR LA RUE DE MONTBELIARD

Face à l'école primaire perdure un espace vert qui pourrait à terme être construit.

Un retrait de l'éventuelle construction pourrait créer une place urbaine nécessaire à la desserte de l'école et offrant un espace public indispensable à cette partie du centre.

Au delà de la poste contre l'actuel parking privé, une nouvelle implantation en interface entre la R.D. et le Doubs serait également possible.

A proximité, une réhabilitation et une densification du bâti face au Doubs seraient salutaires.

L'AMENAGEMENT D'UNE VASTE ESPLANADE SUR LE CHAMPS DE FOIRE

1- DENSIFICATION URBAINE

2- AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN ESPLANADE

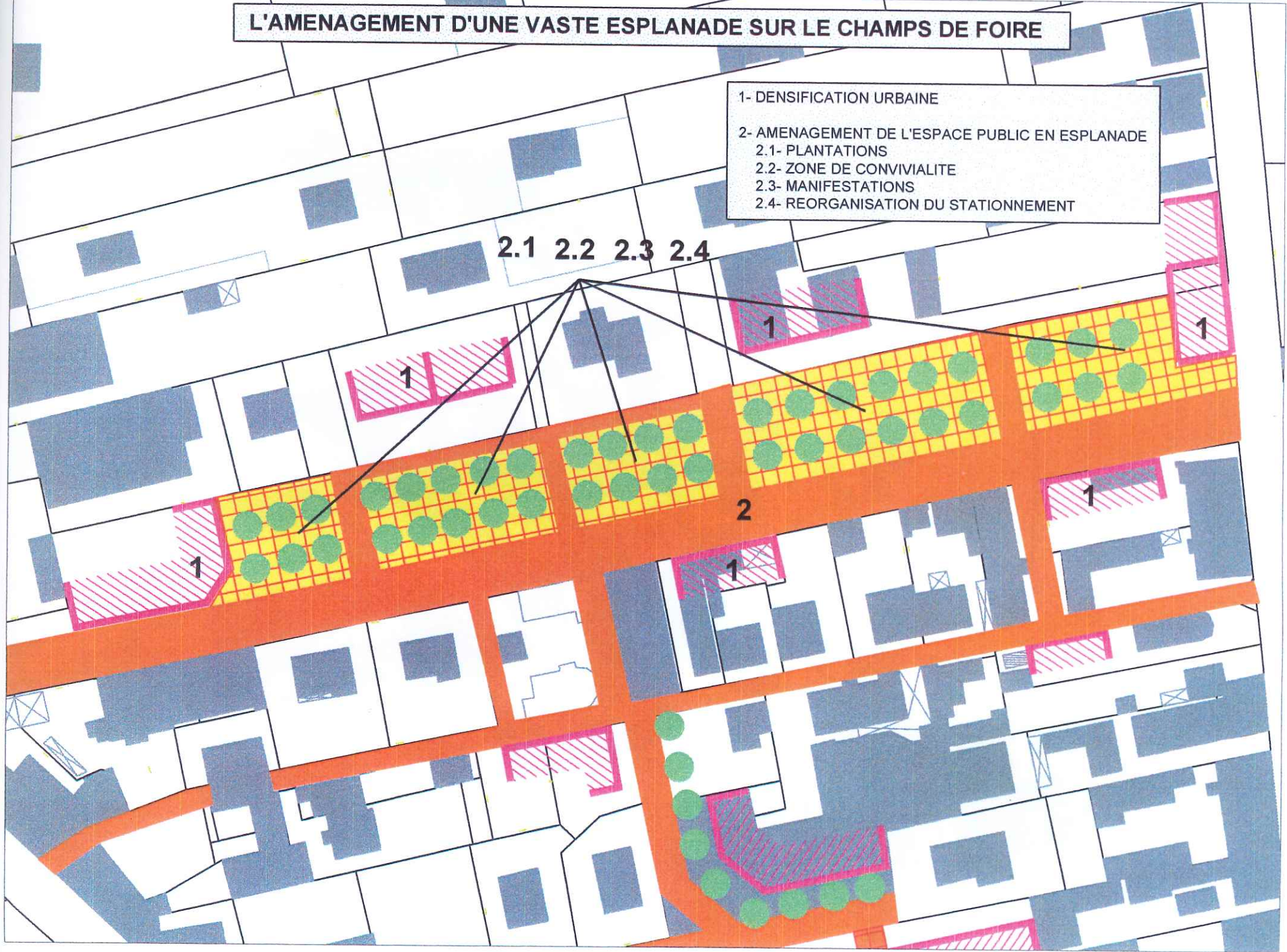
2.1- PLANTATIONS

2.2- ZONE DE CONVIVIALITE

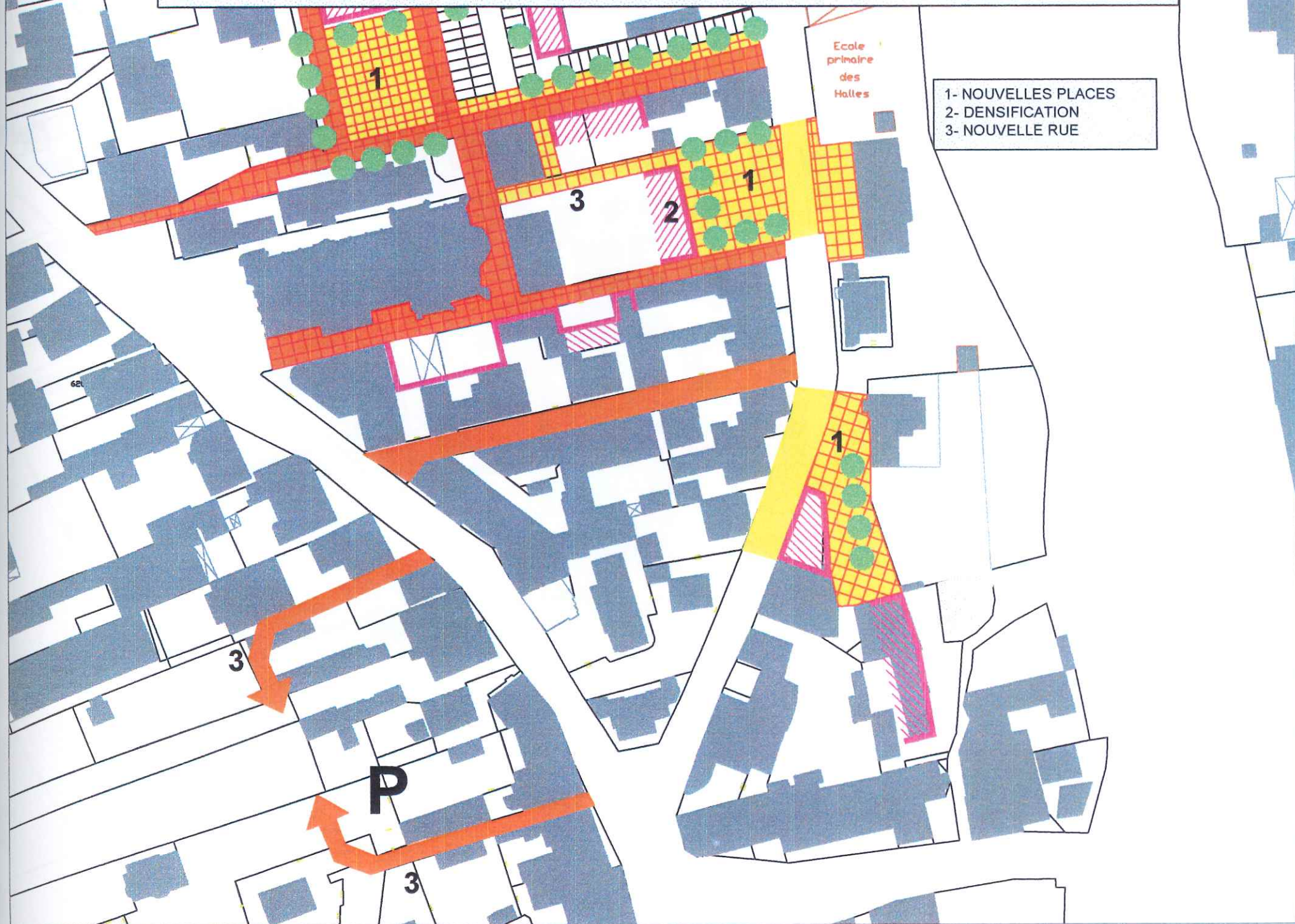
2.3- MANIFESTATIONS

2.4- REORGANISATION DU STATIONNEMENT

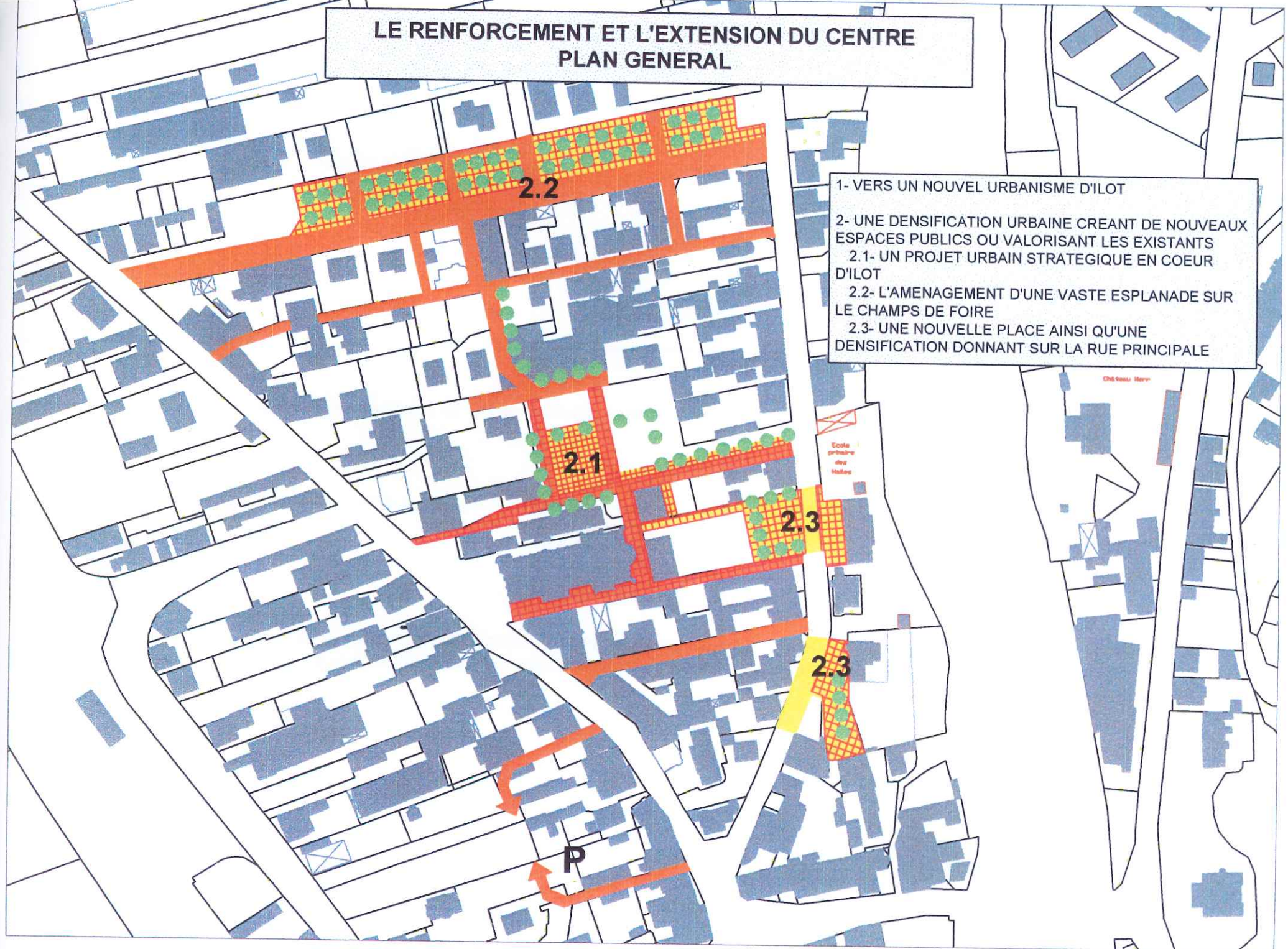
2.1 2.2 2.3 2.4



UNE NOUVELLE PLACE AINSI QU'UNE DENSIFICATION DONNANT SUR LA GRANDE RUE



LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DU CENTRE PLAN GENERAL



4 - LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Le centre fort d'un patrimoine architectural et urbain pourra entrevoir son évolution au travers de la préservation et de la mise en valeur de son patrimoine.

Aussi la forme urbaine caractéristique sera à maintenir (immeubles à redans) ainsi que les fronts bâtis existants.
Parallèlement, la continuité des aménagements des espaces publics du centre sera à entrevoir afin d'offrir une image globale valorisante.

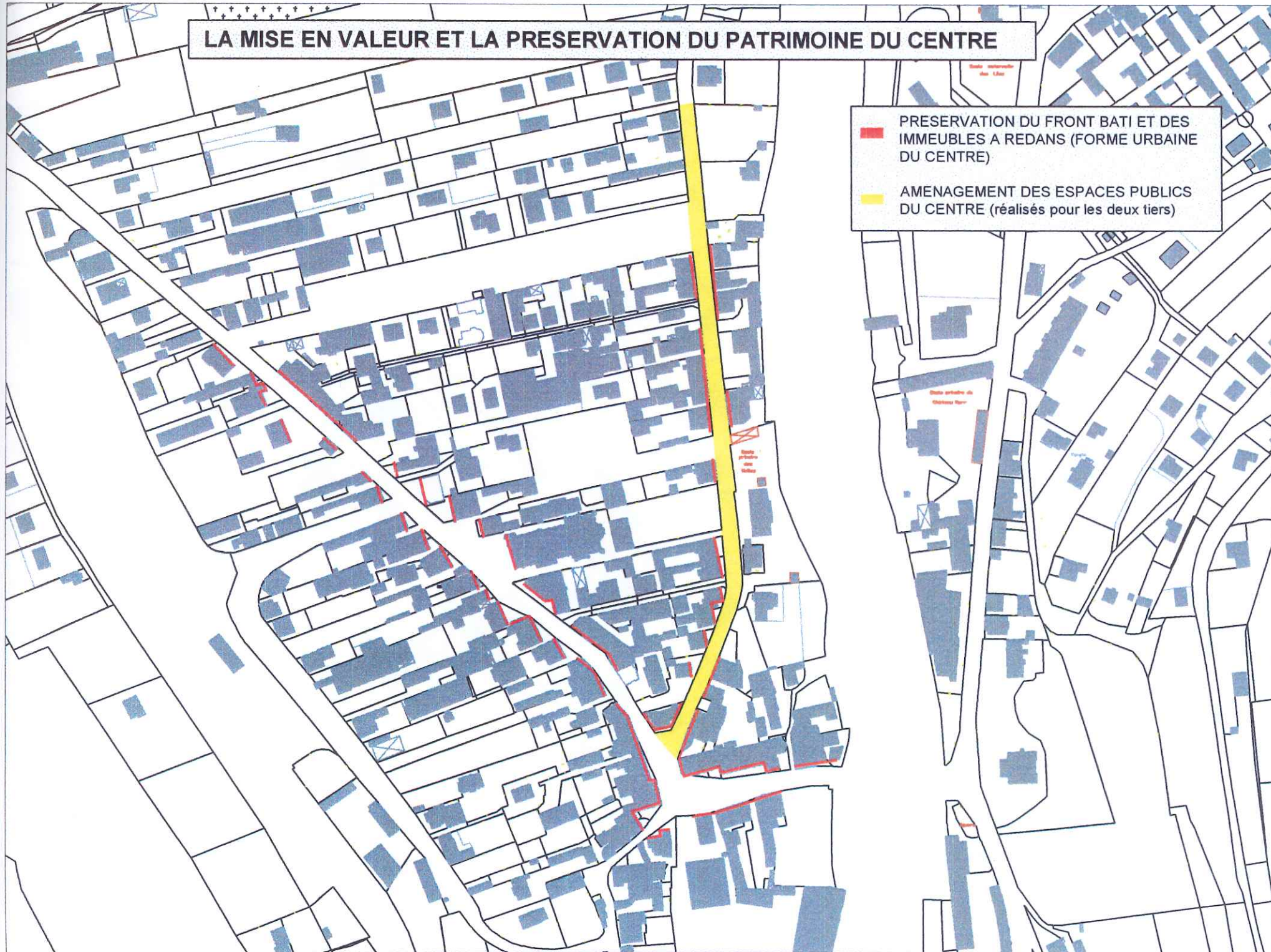
Concernant l'architecture, certaines composantes fortes des immeubles de ville seront à sauvegarder (proportion, percement, volumétrie, élément de modénature...).

Pour ce qui est des cités, une préservation sera également à mettre en œuvre en autorisant toutefois quelques extensions limitées afin de ne pas compromettre la qualité architecturale (surélévation toiture, extension sur les côtés, ajout de chien assis).

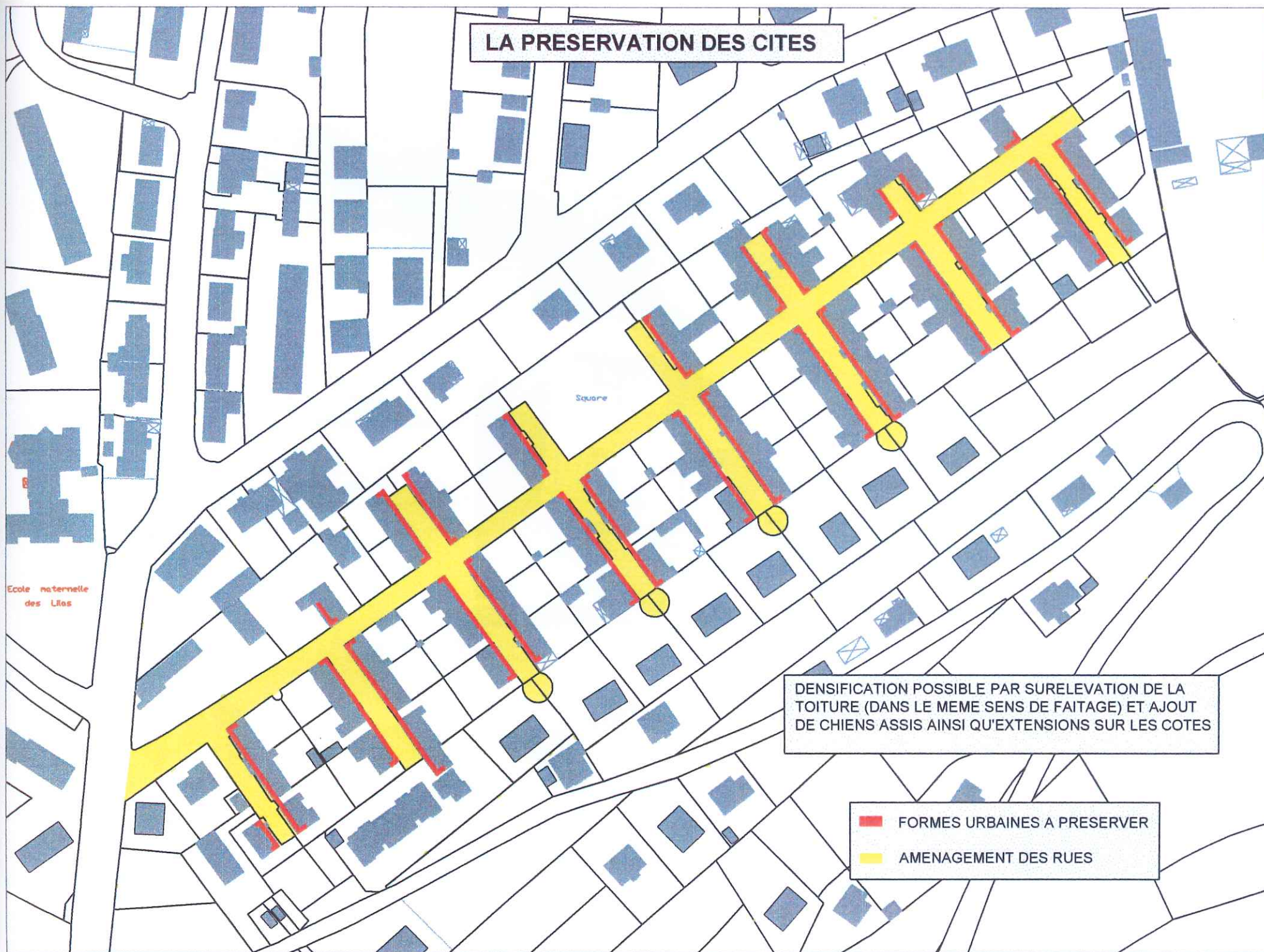
LA MISE EN VALEUR ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE

 PRESERVATION DU FRONT BATI ET DES IMMEUBLES A REDANS (FORME URBAINE DU CENTRE)

 AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE (réalisés pour les deux tiers)



LA PRESERVATION DES CITES



DENSIFICATION POSSIBLE PAR SURELEVATION DE LA TOITURE (DANS LE MEME SENS DE FAITAGE) ET AJOUT DE CHIENS ASSIS AINSI QU'EXTENSIONS SUR LES COTES

- FORMES URBAINES A PRESERVER
- AMENAGEMENT DES RUES



Beaux immeubles composant le patrimoine architectural communal

- Caractéristiques
 - * Grosses volumétries
 - * Soubassement activités commerciales
 - * Equilibre des percements, proportions valorisantes
- Modénature à conserver (chaînes d'angle, encadrement)
 - Toiture 2 pans ou 4 grands pans : croupette ou toits mansardés

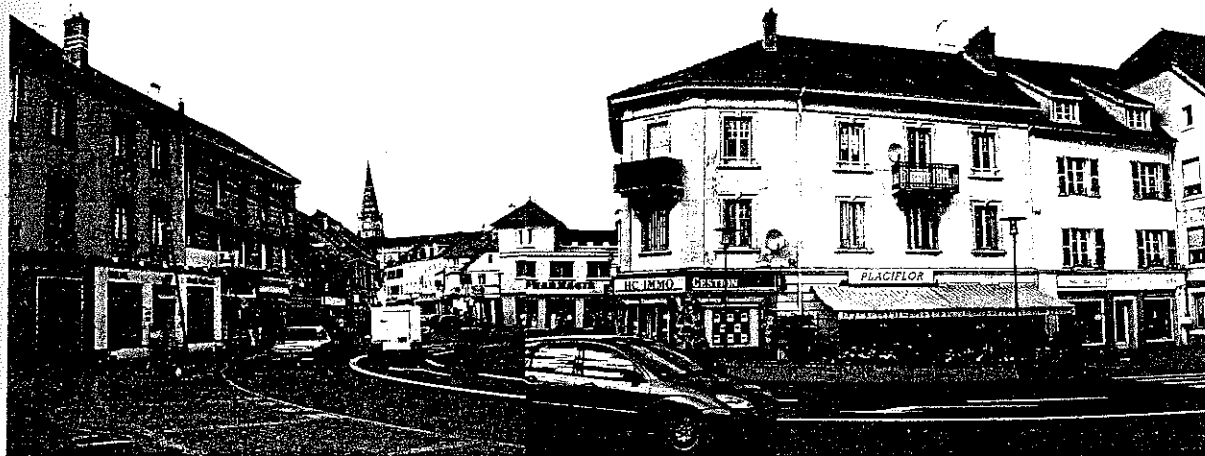




Les fronts bâtis

- Front bâti composant l'ossature du centre à préserver et à conforter
- Front bâti assurant également la continuité urbaine avec la Grande Rue
 - Richesse et variété formelles
- Sens des faïtages quelquefois inversés mais qui ne brisent pas les continuités et l'unité architecturale et urbaine





PRESERVATION ET EVOLUTION DU PATRIMOINE BATI

Les immeubles et maisons de ville

- Proportions générales de l'immeuble à maintenir
 - Chien assis à préconiser
 - Toiture à 2 pans, ou mansardée à maintenir
- Corps d'immeuble à préserver dans ses proportions (1 ou 2 niveaux)
 - Eléments de modénature à restaurer
 - Ferronneries à mettre en valeur
- Soubassement commercial à pérenniser et à conforter



Immeuble de ville caractéristique à sauvegarder

- Corps de maison de grosse volumétrie (R + 1 ou 2)
 - Toiture imposante caractéristique
 - Croupette à maintenir

LA PRESERVATION DES CITES

COTE GAUCHE: EXTENSION POSSIBLE AVEC TOITURE PARALLELE AU FAITAGE PRINCIPAL (référence direction centre ville)

COTE DROIT: EXTENSION POSSIBLE AVEC TOITURE PARALLELE AU FAITAGE PRINCIPAL OU PARALLELE A LA RUE INTERIEURE

PENTES DE TOITURE A CONSERVER (30 à 35°)

POSSIBILITE LUCARNES REHAUSSEMENT PENTE IDENTIQUE

SURELEVATIONS PERMISES

CONSTRUCTIONS PERPENDICULAIRES AU BATIMENT PRINCIPAL PERMISES

POSSIBLE

EGOUT MAXI 4 mètres

SENS FAITAGE IMPOSE

EGOUT MAXI 6 mètres

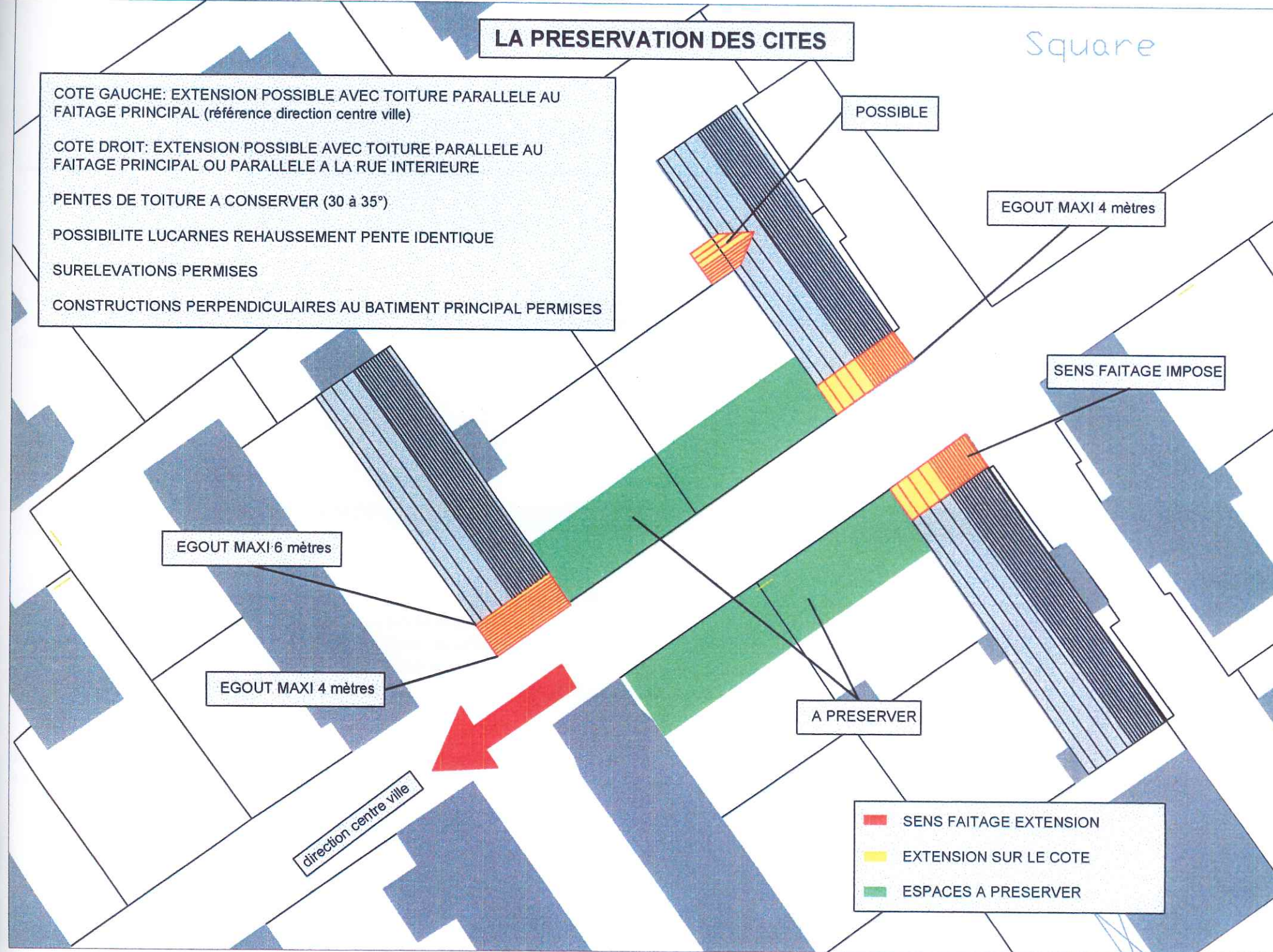
EGOUT MAXI 4 mètres

A PRESERVER

direction centre ville

- SENS FAITAGE EXTENSION
- EXTENSION SUR LE COTE
- ESPACES A PRESERVER

Square



III - L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE VERMONDANS

La commune de VERMONDANS s'est associée avec Pont-de-Roide en 1973.

Il convient dans le cadre des orientations d'aménagement de préciser les éléments nécessaires pour un développement intrinsèque de VERMONDANS en lien étroit avec Pont-de-Roide.

1 - Améliorer et renforcer les liens avec Pont-de-Roide

Deux voies principales relient VERMONDANS à Pont-de-Roide.

Il s'agit de la Rue du Moulin et de la Grande-Rue.

Afin de renforcer les liens et les relations avec la ville centre, la requalification de ces voies reste impérative.

Ainsi sur la Grande-Rue, outre la structuration globale de cette route départementale, le traitement du carrefour de la Rue des Acacias marquera l'entrée de VERMONDANS tout en assurant une greffe urbaine plus cohérente avec Pont-de-Roide.

La Rue du Moulin constitue la 2° liaison majeure.

Le traitement de cette voie avec une image plus urbaine affirmera d'autant plus le 2° cordon ombilical.

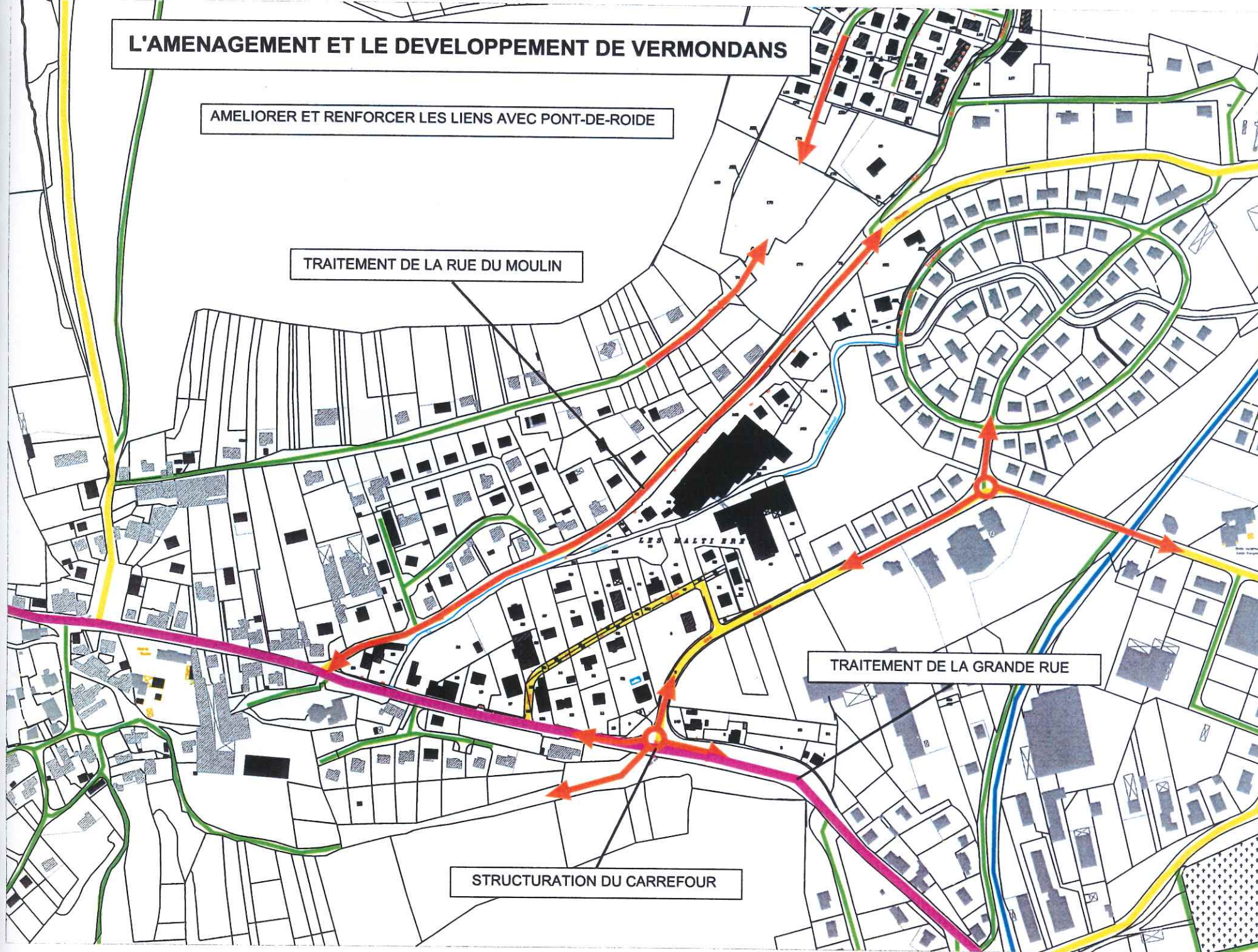
L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE VERMONDANS

AMELIORER ET RENFORCER LES LIENS AVEC PONT-DE-ROIDE

TRAITEMENT DE LA RUE DU MOULIN

TRAITEMENT DE LA GRANDE RUE

STRUCTURATION DU CARREFOUR



2 - Donner de l'unité et de la cohésion en densifiant certains secteurs et en prônant quelques extensions limitées

VERMONDANS offre encore quelques disponibilités foncières éparpillées sur l'ensemble de son territoire.

Afin de redonner une certaine unité et cohésion, ces espaces pourraient être densifié essentiellement par des opérations d'habitat :

- **Sur la Rue des Vignes**

Quelques vergers confèrent à cette rue une qualité paysagère. Malgré tout la pression foncière tendra vers la densification progressive de ces vergers. Il conviendrait d'y adapter une architecture de coteaux conservant au maximum les plus beaux arbres des vergers existants.

- **Sur le coude de la Rue du Capitaine Dubois**

Surplombant le centre ancien du village, un ensemble de 3 ou 4 maisons pourrait s'édifier tout en préservant l'espace boisé attenant.

- **En contrebas de la R.D. 73 à proximité du stade**

Une petite opération à partir de la Grande Rue (autour de Vermondans) d'une dizaine de maisons pourrait se greffer au tissu existant tout en préservant les qualités de ce site de vallées. De part et d'autre du ruisseau, en revenant contre le centre, l'inondabilité du site ne permet pas de développement.

- **Au delà de la Ranceuse sur la Rue du Moulin**

Une parcelle vierge pourrait recevoir environ 3 maisons après avoir prévu le franchissement de la Ranceuse.

- **A l'amorce de la Rue des Acacias**

Deux implantations (activités) de part et d'autre de la voie pourront marquer l'entrée de la zone d'activités.

- **Dans le prolongement du carrefour à aménager sur la Grande-Rue**

Une solution de type giratoire permettrait de créer une voie de liaison et de désenclavement entre la Grande-Rue (R.D.) et les coteaux boisés. Cette voie pourrait être prolongée jusqu'au centre de VERMONDANS par une liaison piétonne à son extrémité.

De chaque côté de la voie, une série de constructions (maisons individuelles) pourra s'implanter (si accord des propriétaires riverains).

Contre les coteaux, les maisons devront s'adapter par une architecture de coteaux.

- **Sur le centre du village**

Tout en préservant son identité villageoise, une densification douce du noyau ainsi que de la place principale pourrait être prévue (évoqué ultérieurement).

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE VERMONDANS

DENSIFIER CERTAINS SECTEURS ET PRONER QUELQUES EXTENSIONS LIMITEES

PETIT LOTISSEMENT DE LA VALLEE DES FLEURS

OPERATION D'ENSEMBLE SOUS LA RUE DES VIGNES

DENSIFICATION DOUCE DE LA RUE DES VIGNES

LE COUDE DE LA RUE DUBOIS

DENSIFICATION LIMITEE SUR DEUX RUES

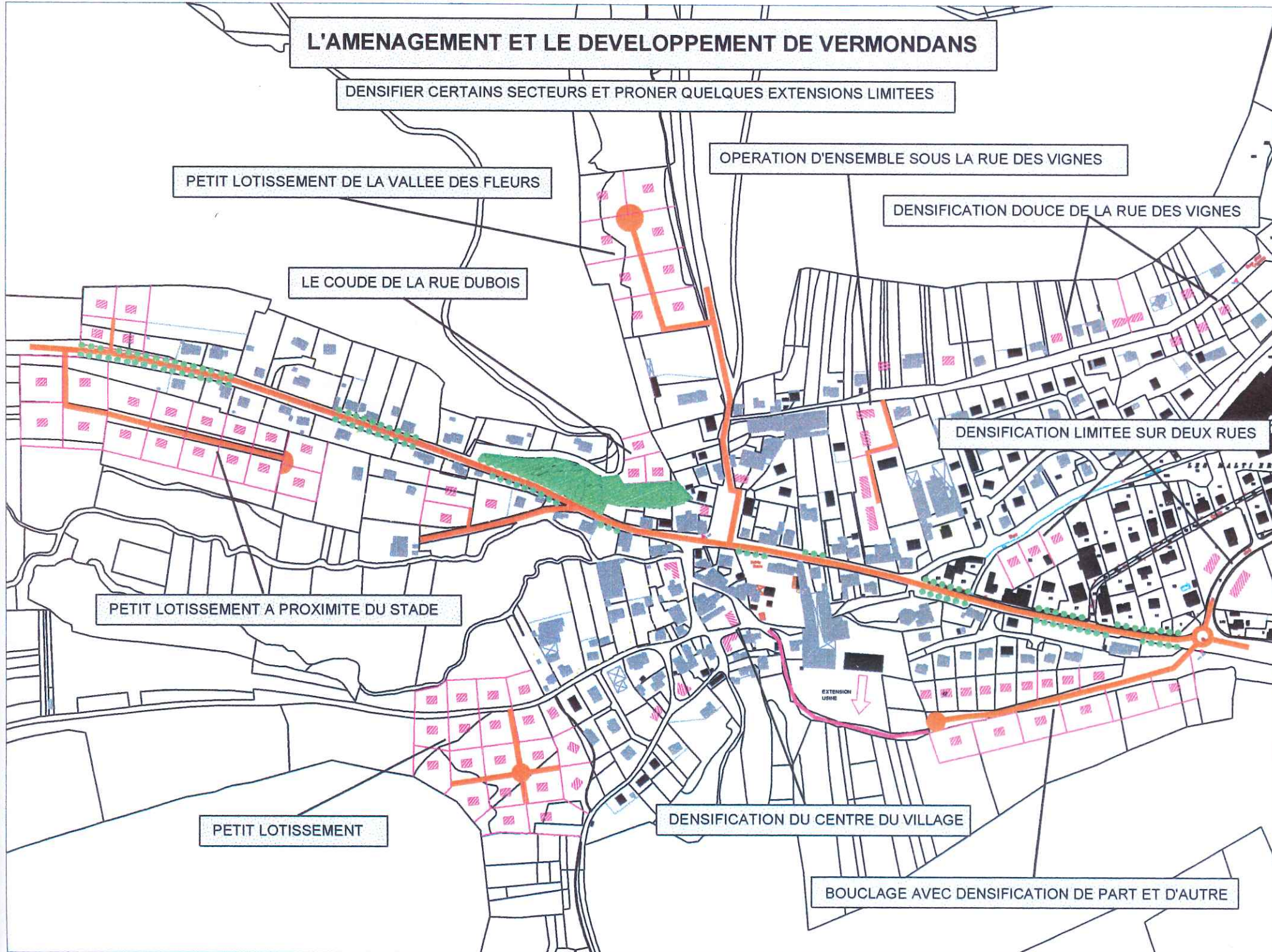
PETIT LOTISSEMENT A PROXIMITE DU STADE

EXTENSION
URBINE

PETIT LOTISSEMENT

DENSIFICATION DU CENTRE DU VILLAGE

BOUCLAGE AVEC DENSIFICATION DE PART ET D'AUTRE



3 - Aménager la traversée en lien unificateur avec Pont-de-Roide

La Grande-Rue (R.D.73) demeure la traversée et la colonne vertébrale du village.

Son caractère routier actuel dévalue l'image de VERMONDANS et conduit vers une certaine insécurité de la traversée.

Ainsi la transformation de la Grande-Rue vise plusieurs objectifs :

- **Valoriser l'image globale**

Un aménagement urbain et paysager ambitieux mais sobre pourra annihiler l'image routière négative et créer une véritable rue de village

- **Renforcer les liens avec Pont-de-Roide**

Par des éléments de projet structurants et homogènes, le traitement de la Grande-Rue et son prolongement sur Pont-de-Roide pourrait dessiner une continuité urbaine entre les 2 communes associées.

- **Créer ou valoriser les espaces publics - Mettre en valeur le patrimoine**

A l'abandon ou inexistants, les espaces publics pourraient être réactivés et mis en valeur.

Ainsi un nouveau parvis de mairie lié à la place de la Vaumaille constituerait le véritable poumon de VERMONDANS.

Ces différents projets participeraient fortement à la mise en valeur d'un patrimoine relativement oublié.

- **Réduire les nuisances et améliorer la sécurité**

Les vitesses excessives occasionnées par les sur largeurs des voiries ainsi que le bruit pourraient être résorbés par les futurs aménagements.

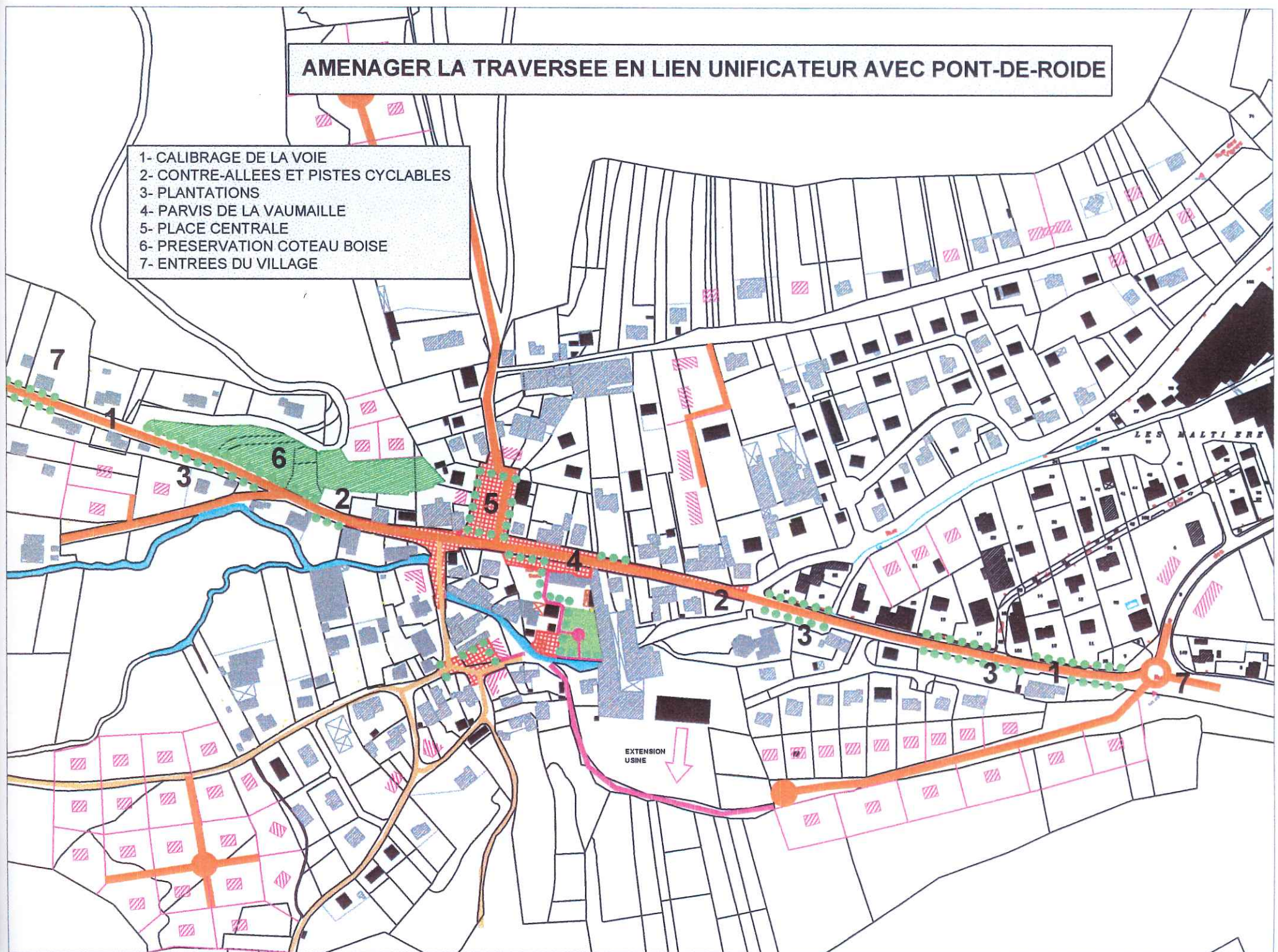
Le traitement de la traversée vise donc principalement à mettre en sécurité les usagers et particulièrement les piétons.

En fonction de ces différents enjeux préalablement définis, des actions pourraient être prévues :

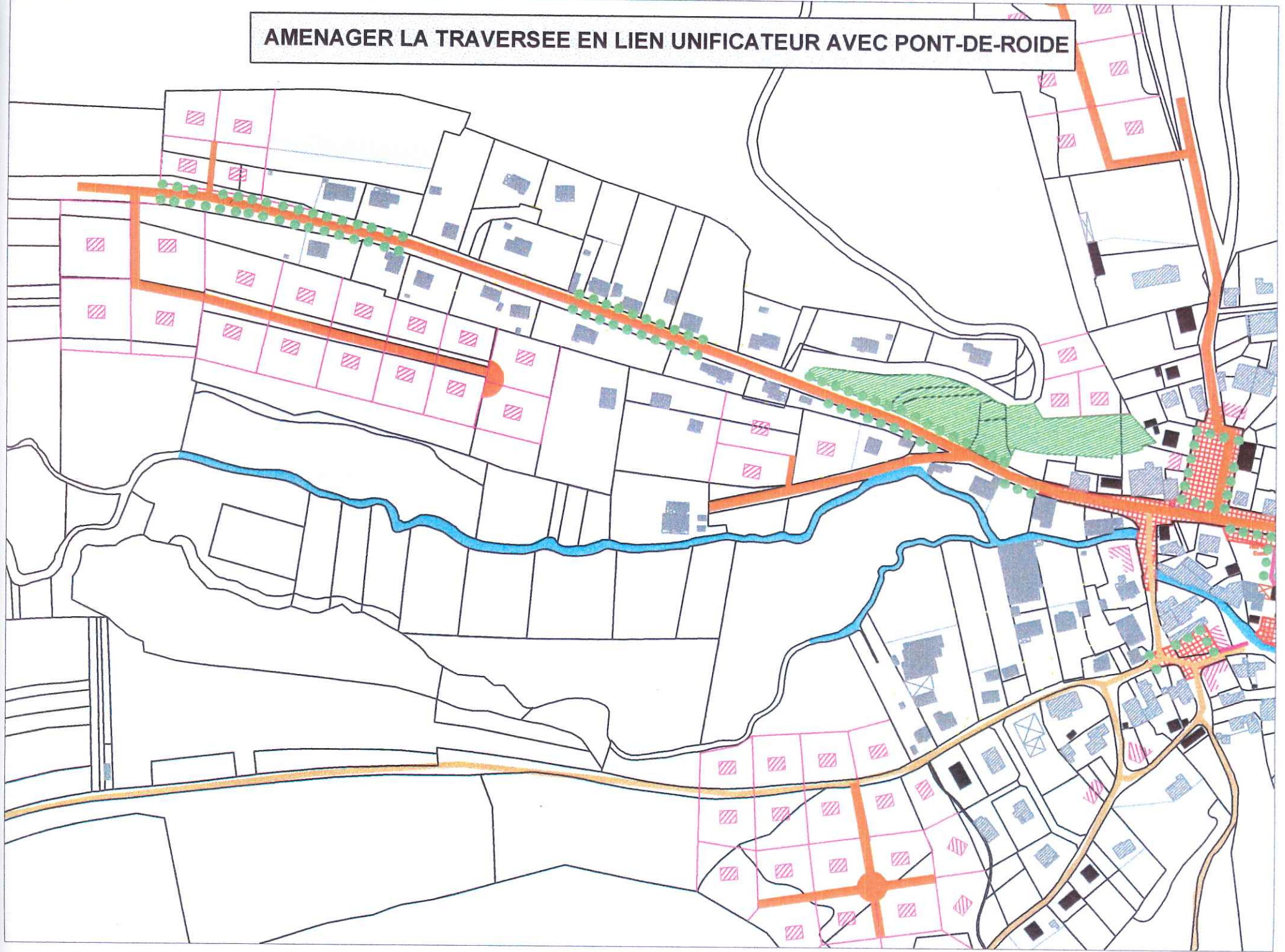
- * Calibrage de la voirie à 6 m
- * Création de contre-allées piétonnes intégrant des liaisons douces (piétons, cycles si emprise suffisante)
- * Plantations d'alignement en alternat donnant de la consistance et de l'unité
- * Aménagement du parvis de la mairie et de la place centrale en accroche avec la R.D. (cité ultérieurement)
- * Préservation du coteau boisé dominant le centre
- * Traitement des 2 entrées de village afin de marquer et de réduire la vitesse (carrefour giratoire)

AMENAGER LA TRAVERSEE EN LIEN UNIFICATEUR AVEC PONT-DE-ROIDE

- 1- CALIBRAGE DE LA VOIE
- 2- CONTRE-ALLEES ET PISTES CYCLABLES
- 3- PLANTATIONS
- 4- PARVIS DE LA VAUMAILLE
- 5- PLACE CENTRALE
- 6- PRESERVATION COTEAU BOISE
- 7- ENTREES DU VILLAGE



AMENAGER LA TRAVERSEE EN LIEN UNIFICATEUR AVEC PONT-DE-ROIDE



4 - Renforcer la centralité en traitant la place de la Vaumaille puis en aménageant et densifiant le noyau villageois

Le développement cohérent de VERMONDANS passe essentiellement par la reconquête de son centre.

Les principales actions seraient :

- **Le traitement de la Place de la Vaumaille**

Lieu identitaire et centre actif du village, la place centrale mérite un aménagement urbain qualitatif dont les principes pourraient être :

- * Remodelage de l'intégralité de l'espace de façade à façade
- * Structuration viaire avec déplacement de la voie d'accès et réduction de son emprise
- * Réorganisation totale du stationnement
- * Dallage et pavage soigné des espaces piétons
- * Plantations d'alignement de façon à circonscrire la place et à affirmer ses dimensions
- * Possibilité de nouvelles constructions sur le pourtour de la place afin de renforcer son homogénéité

- **Le traitement du parvis de la mairie**

La mairie école pourra être mise en scène au travers d'un parvis relié directement à la place de la Vaumaille.

Les actions seraient :

- * Aménagement d'un espace piéton le long de l'édifice
- * Calibrage de la voirie (traité dans l'aménagement de la traversée)
- * Réorganisation du stationnement et de l'arrêt minute pour l'école
- * Mise en valeur du bâtiment par un pavage de qualité et l'apport de plantations

- **Sur l'arrière, la création du square de la mairie**

Un espace d'un grand intérêt paysager puisque attenant au ruisseau pourrait après sa réhabilitation offrir un square à l'ensemble de VERMONDANS.

Les actions seraient :

- * Aménagement de l'ensemble de l'espace par des engazonnements ainsi qu'une placette de rencontre
- * Ouverture du square sur le ruisseau par la création d'un cheminement
- * Création d'une liaison piétonne entre le parvis de la mairie et le square
- * Mise en valeur très forte du lavoir par un pavage
- * Intégration de plantations afin de contribuer à structurer et à qualifier l'espace

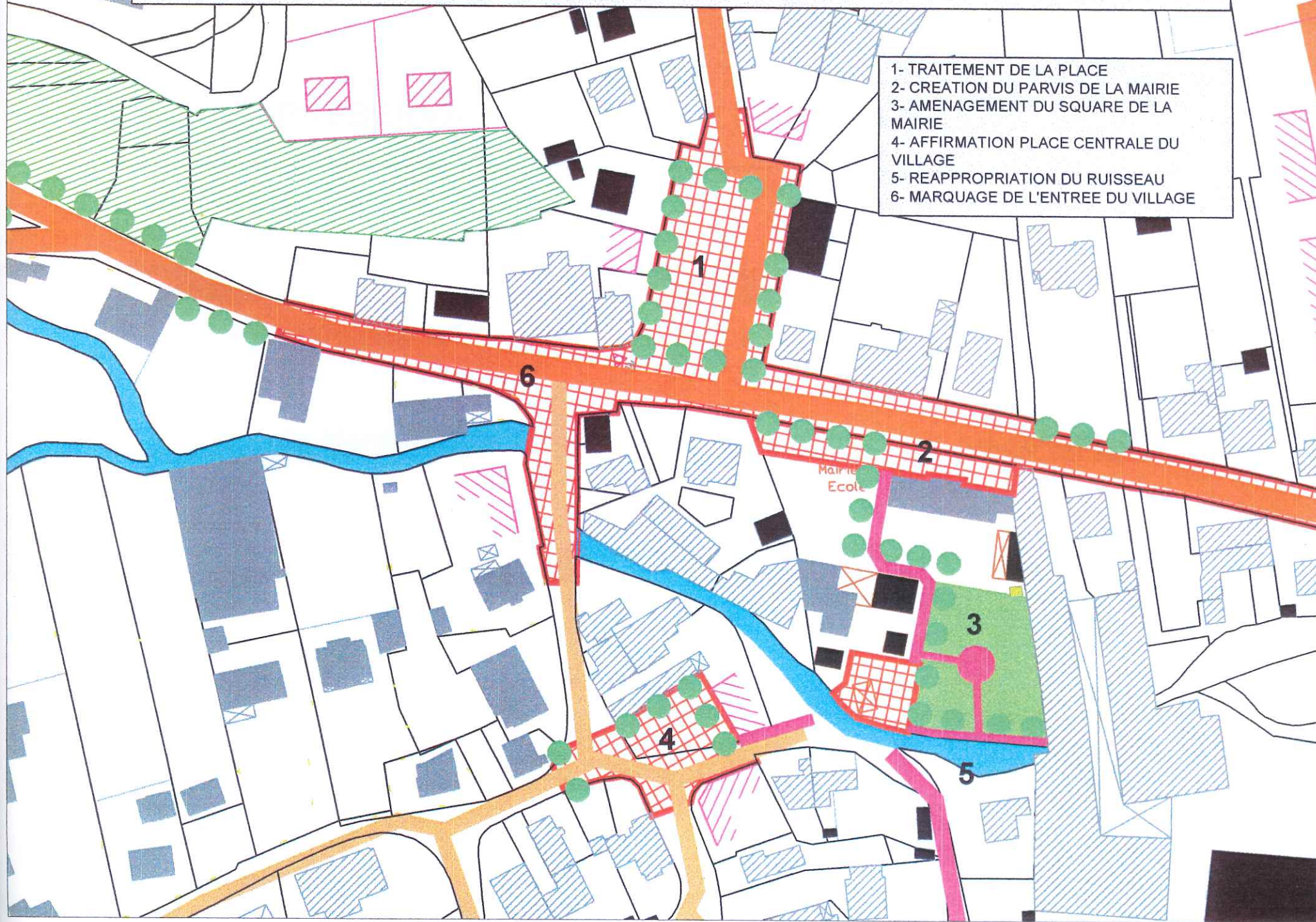
- **Marquer l'entrée du village - requalifier les principales rues et la place centrale du vieux village**

Dans la continuité des précédents aménagements, les principes pourraient être :

- * Structuration de l'entrée principale du vieux village par un calibrage viaire et un pavage
- * Nouvelle construction en figure de proue pour accentuer ce marquage
- * Traitement sobre des voies (caniveau pavé, enrobé)
- * Densification possible à la croisée des rues afin d'homogénéiser le village
- * Aménagement de la petite place centrale

RENFORCER LA CENTRALITE EN TRAITANT LA PLACE CENTRALE ET LE NOYAU VILLAGEOIS

- 1- TRAITEMENT DE LA PLACE
- 2- CREATION DU PARVIS DE LA MAIRIE
- 3- AMENAGEMENT DU SQUARE DE LA MAIRIE
- 4- AFFIRMATION PLACE CENTRALE DU VILLAGE
- 5- REAPPROPRIATION DU RUISSEAU
- 6- MARQUAGE DE L'ENTREE DU VILLAGE



IV - LE TRAITEMENT DES ENTREES DE VILLE ET DES AXES PRINCIPAUX LA REAPPROPRIATION DU DOUBS LA PRESERVATION DU SITE ET DE PARCS PUBLICS

1 - La requalification de l'entrée principale (*) et de l'intégralité de la R.D. 437

(*) Entrée Nord depuis Bourguignon et Entrée Sud depuis Noirefontaine

1 - L'entrée Nord depuis Bourguignon et son parcours jusqu'au centre

Véritable colonne vertébrale de la ville, la R.D. 437 traverse l'intégralité de son territoire.

La R.D. 437 qui assure la liaison entre le Haut Doubs et le Pays de Montbéliard forme en même temps l'entrée principale

A ce titre, une requalification globale visera les objectifs suivants :

- Marquer et mettre en valeur l'entrée de ville
- Donner de l'unité et de la cohésion à l'ensemble du parcours d'entrée de ville
- Mettre en scène les principaux équipements (collège...)
- Accrocher de futures liaisons structurantes à la R.D. (passerelle)
- Remodeler l'ensemble des carrefours en place ou placette
- Marquer fortement la porte d'entrée du centre à partir du champs de foire

En fonction de ces différents enjeux et objectifs, différentes actions d'aménagement par séquence pourront être prévues :

1° Séquence : La valorisation de l'entrée principale

Doté d'un tissu urbain particulièrement hétéroclite, l'entrée principale pourra être qualifiée au travers des actions suivantes :

- Calibrer et restructurer la voirie (rétrécissement)
- Créer des contres allées et pistes cyclables si l'emprise le permet
- Prévoir des plantations d'alignement en alternat
- Végétaliser les abords de l'espace libre servant de zone de captage des eaux
Cet espace devra être maintenu vierge tant que la zone de captage sera sur le site.
- Terminer l'aménagement sur le carrefour d'accès à Vermondans par une restructuration viaire et l'adoption d'un anneau d'échange (évoqué précédemment)

2° Séquence : Une place majeure aux abords du collège

Le collège est aujourd'hui peu lisible et difficile d'accès ; afin de le mettre en scène dans la ville, les grandes actions seront :

- Construction d'un carrefour urbain noyé dans une place majeure résolvant toutes les problématiques d'accès, de stationnement et de liaisons
- Restructuration viaire (calibrage, chaussée, contre allées, pistes cyclables) si l'emprise le permet
- Plantations d'alignement en alternat afin d'estomper les dents creuses de cette section

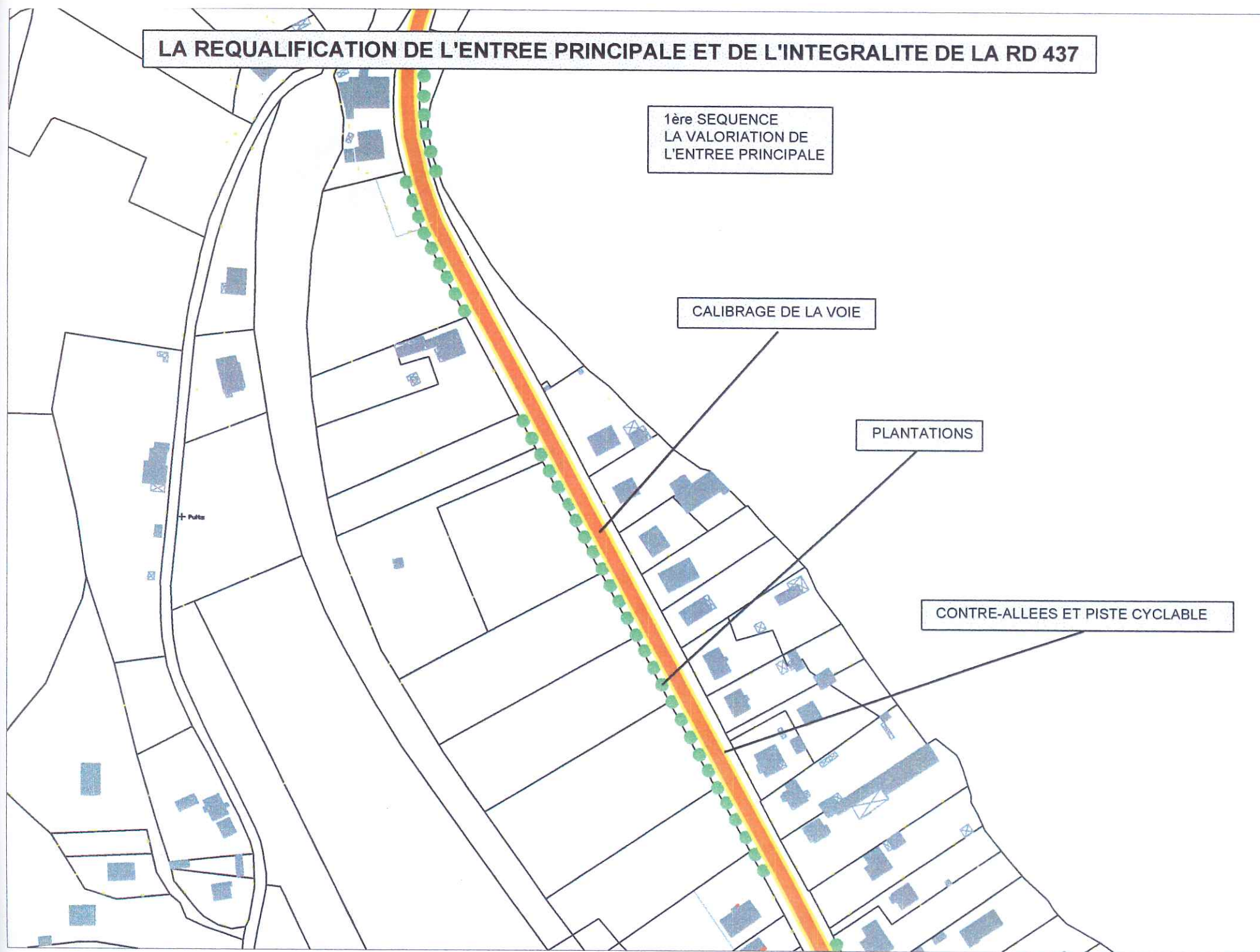
LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE PRINCIPALE ET DE L'INTEGRALITE DE LA RD 437

1ère SEQUENCE
LA VALORISATION DE
L'ENTREE PRINCIPALE

CALIBRAGE DE LA VOIE

PLANTATIONS

CONTRE-ALLEES ET PISTE CYCLABLE



CARREFOUR MAJEUR D'ENTREE

C.H.B.

D E

Rue de

Rue de

205

Ru			
----	--	--	--

219

507	
-----	--

233

[illegible]

199 209

210

OF 4

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----



197

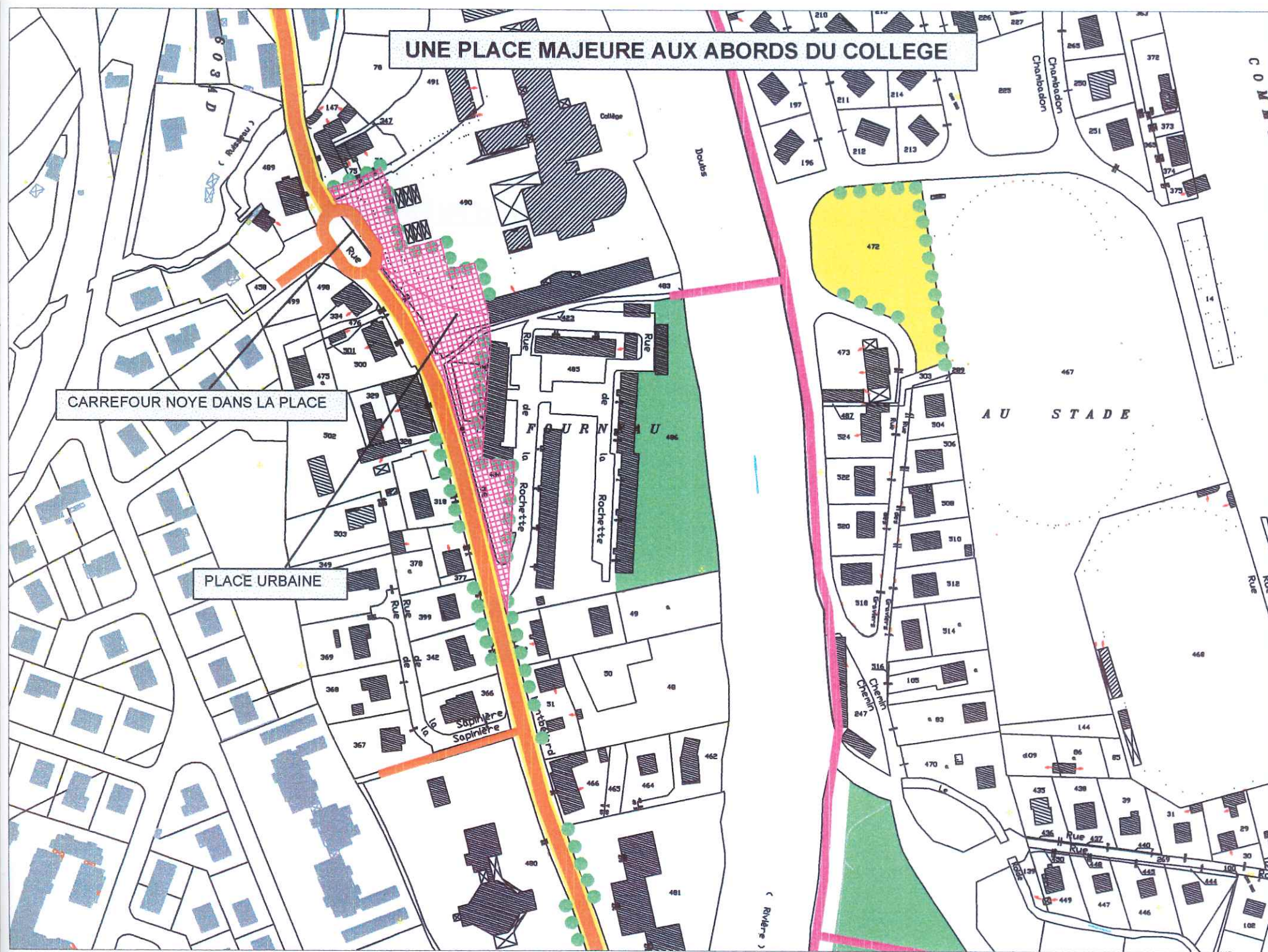
196



UNE PLACE MAJEURE AUX ABORDS DU COLLEGE

CARREFOUR NOYE DANS LA PLACE

PLACE URBAINE



3° Séquence : Un boulevard urbain sur la séquence intermédiaire

Sur cette séquence, peu à peu le tissu urbain s'organise en faubourg ; les actions seraient :

- De nouvelle structuration de la voirie avec un calibrage à moins de 6 mètres
- Sur l'un des côtés, une large contre allée (création de liaison douce piétons, cycles) pourrait être traitée et sur l'autre un trottoir plus réduit
- Plantation en alternat pour marquer le rythme du bâti
- En parallèle, il conviendrait sur cet axe structurant majeur de prévoir une densification progressive du bâti afin de créer un front de rue continu ou semi continu

4° Séquence : La porte du centre ville à magnifier

Cette séquence permet l'accès au centre. Afin de révéler un effet de porte, les principes seront :

- Prévoir une accroche forte sur le champ de foire (projet étudié lors de l'aménagement du centre)
- Intégrer l'accès à une future passerelle piétonne reliant le centre au quartier Est
- Créer une place urbaine autour de l'école (cité lors de l'étude sur le centre).

3ème ET 4ème SEQUENCES: UN BOULEVARD URBAIN ET LA PORTE DU CENTRE VILLE A MAGNIFIER

BOULEVARD URBAIN A PRECONISER

ACCROCHE FORTE SUR LE CHAMPS DE FOIRE

AMENAGEMENT
BOULEVARD URBAIN

POINT DE VUE
SUR LE DOUBT

2 - L'entrée Sud depuis Noirefontaine

aujourd'hui relativement dégradée, l'entrée Sud mérite un traitement urbain d'ensemble dont les principes pourraient être :

- Souligner l'entrée urbaine par un marquage précis (différence entre zone urbaine et zone naturelle)
- Réduire l'emprise routière et aménager les accotements en contre allées favorisant les liaisons douces (piétons et cycles)
- Restructurer l'entrée des ateliers municipaux par des aménagements de sécurité
- Prévoir un habillage des murs de clôture de l'usine
- Préserver l'espace boisé attenant à la mairie
- Remodeler le carrefour d'accès au pont et le traiter en porte d'entrée majeure de la ville
- Créer un espace public paysager donnant sur le Doubs (prévoir de ce fait un emplacement réservé).

L'ENTREE SUD DEPUIS NOIREFONTAINE

PARC DE LA MAIRIE A PRESERVER

ESPACE PUBLIC EN PROMONTOIRE SUR LE DOUBS

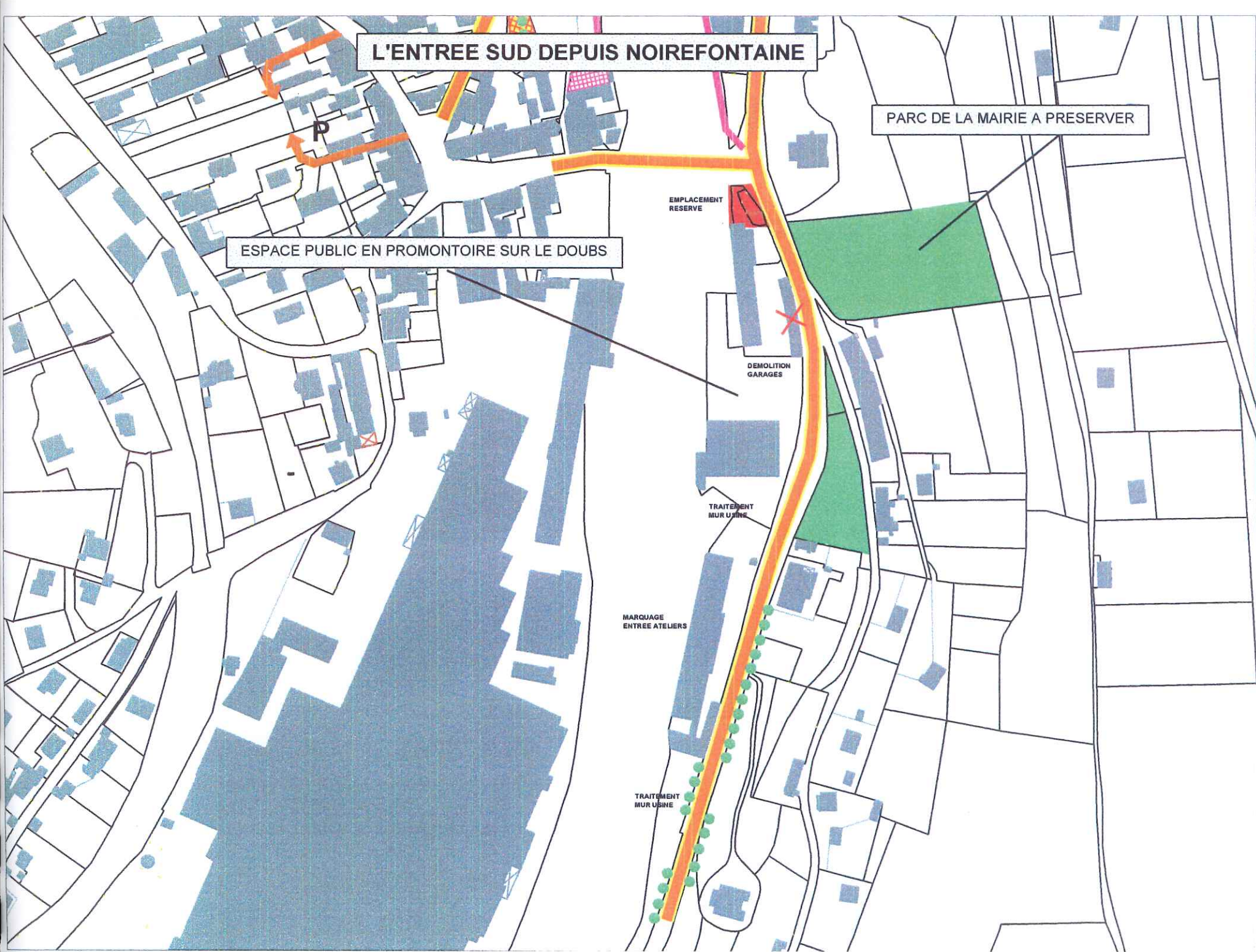
EMPLACEMENT
RESERVE

DEMOLITION
GARAGES

TRAITEMENT
MUR USINE

MARQUAGE
ENTREE ATELIERS

TRAITEMENT
MUR USINE



2 - Le traitement des 2 autres entrées

1 - L'entrée Est depuis Roide

Une partie des abords de la voirie (R.D. 73) étant située sur Ecurcey, le projet de traitement de cette entrée revêt un enjeu intercommunal.

Dès lors, les actions pourraient être :

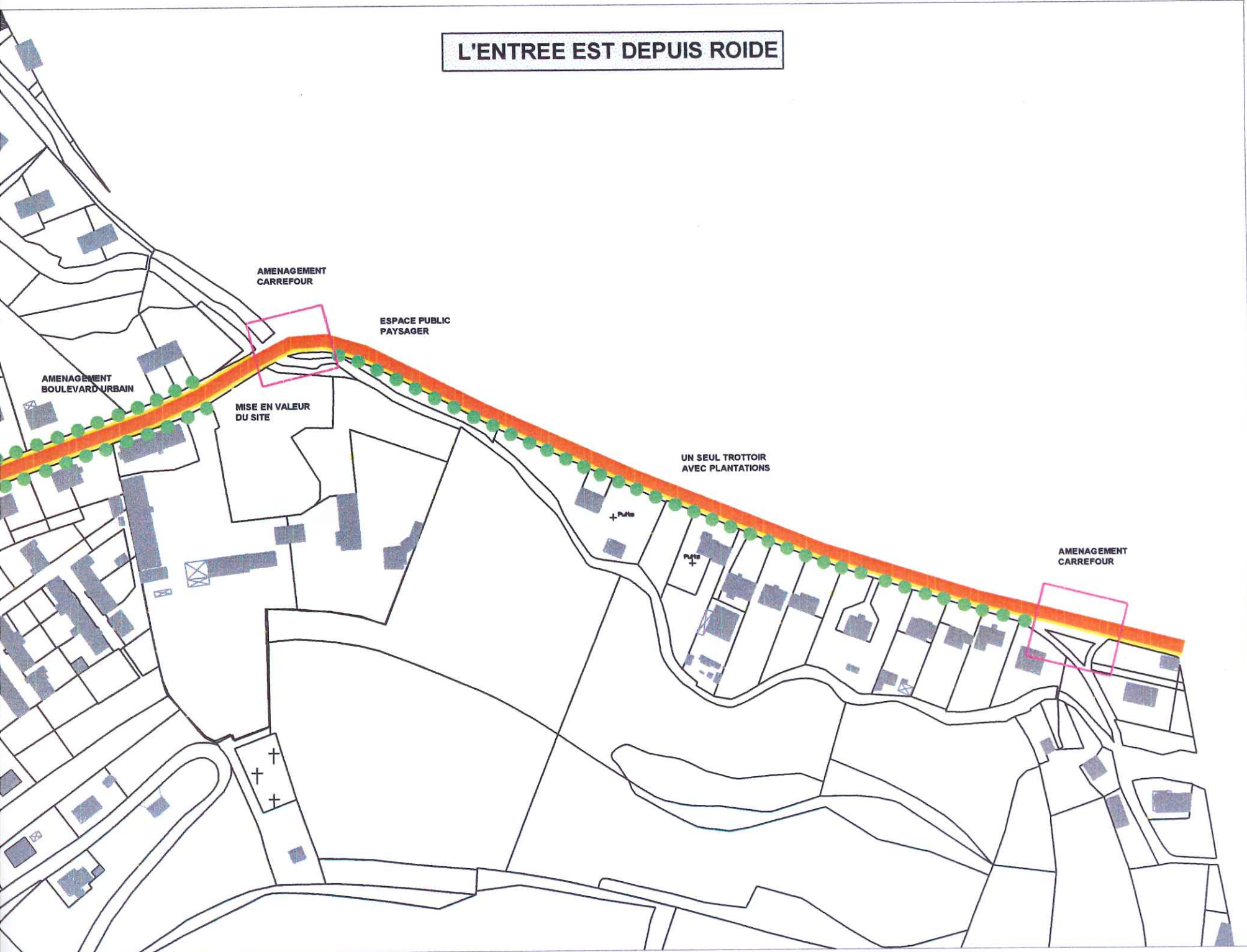
- Restructurer le carrefour actuellement dangereux entre Roide et Pont de Roide
- Prévoir un traitement de voirie classique intégrant une seule contre allée, côté Pont de Roide
- Souligner la contre-allée avec un mail planté pouvant délimiter une liaison douce (piétons et cycles) si emprise suffisante
- Aménager le carrefour face au site EDF
- En face, traiter l'espace d'intérêt paysager mettant particulièrement en valeur le Roide
- Traiter le reste de la R.D. 73 sur ces 2 sections droites en boulevard urbain
- Préserver le point de vue sur le Doubs depuis la R.D. et y intégrer une liaison piétonne allant vers les berges ainsi que vers une future passerelle

2 - L'entrée Ouest depuis Remondans

Evoquée lors de l'aménagement de la traversée de Vermondans, cette entrée secondaire de Pont de Roide sera à traiter sobrement dans la continuité de l'aménagement de la traversée.

Toutefois un petit lotissement pourra terminer harmonieusement le village et la ville sur cette entrée et en définir clairement les limites.

L'ENTREE EST DEPUIS ROIDE



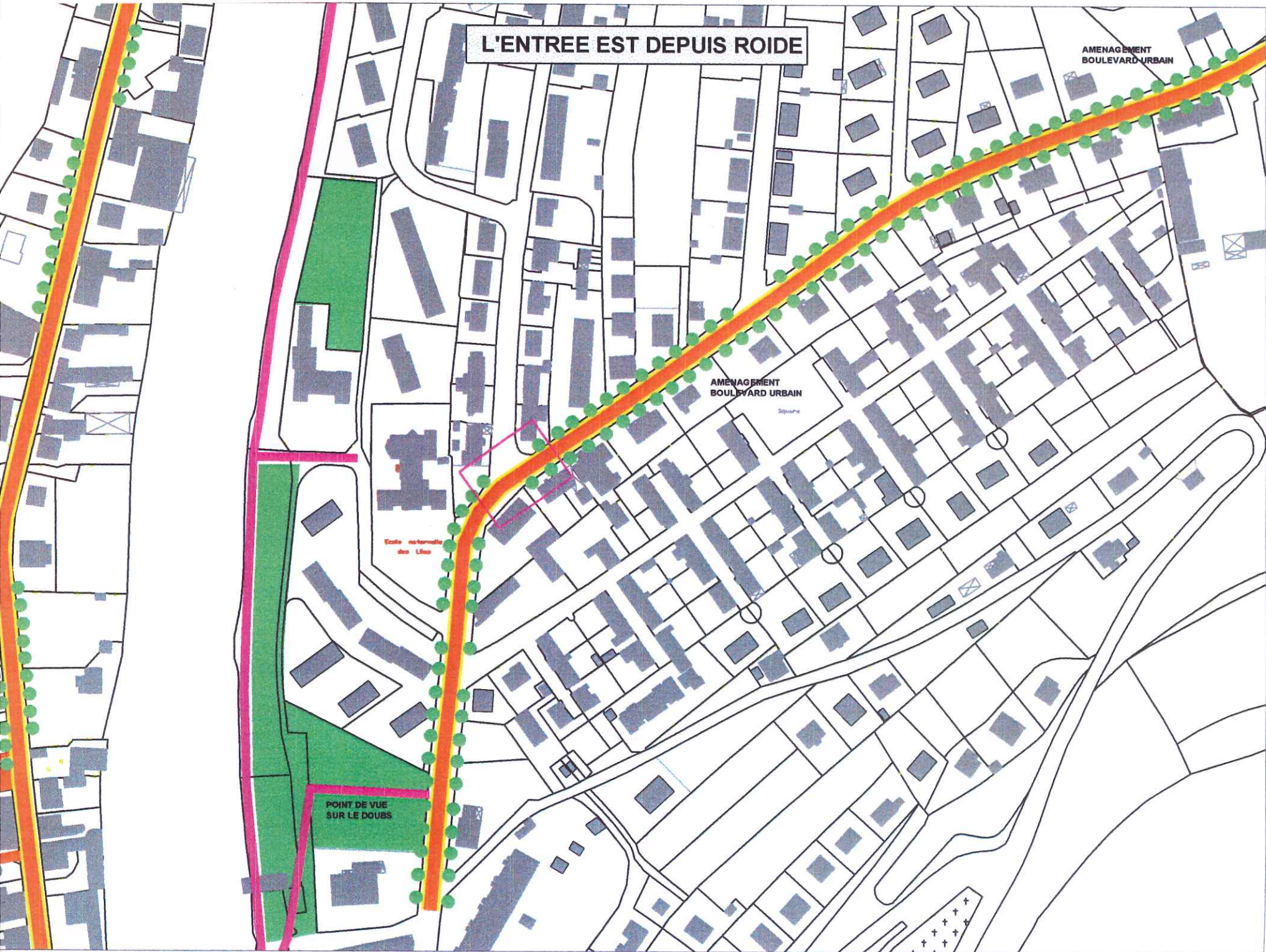
L'ENTREE EST DEPUIS ROIDE

AMENAGEMENT
BOULEVARD URBAIN

AMENAGEMENT
BOULEVARD URBAIN

Ecole maternelle
des Liliés

POINT DE VUE
SUR LE DOUBS



3 - La réappropriation du Doubs

Le Doubs nouvelle colonne vertébrale bleue de la ville

Un des atouts véhiculant une image très pittoresque de la ville reste la présence du Doubs.
Cependant, néanmoins une partie de la ville tourne le dos à sa rivière. Celle-ci semble quelque peu oubliée.
Enfin de prôner une réappropriation du Doubs, de grands enjeux et objectifs pourraient être proposés :

- Reconsidérer le Doubs tel un élément structurant de la ville
- Prôner une réappropriation par de nouvelles pratiques le long des berges
- Créer un nouveau point de franchissement (passerelle)
- Rouvrir le tissu urbain sur la rivière
- Créer une longue coulée verte structurante engendrant l'unification des quartiers

En réponse à ces différents enjeux, de grandes actions pourraient être programmées :

1 - Créer un cheminement continu partant du pont existant jusqu'en limite communale

Ce cheminement existant pour partie pourra être renforcé et prolongé sur des parties non existantes.

Cette continuité sera possible :

- Par la création d'un passage en encorbellement (le long du supermarché en encorbellement sur le bâtiment)
- Par la réhabilitation et le passage en arcade du bâtiment pont proche de l'école primaire
- Par le passage à l'arrière des batteries de garages proches des stades (une démolition sera bénéfique).

2 - Prévoir une nouvelle passerelle

Au delà du bâtiment pont une passerelle assumerait une liaison entre le centre ville (Rue de la Résistance) et l'ensemble des quartiers Est (R.D. 73).

D'autre part cette passerelle prévue par la ville assurerait un fonctionnement et des interconnexions mutuelles entre les 2 écoles.

3 - La création d'un parc - vaste coulée verte Nord / Sud

Sur l'ensemble des espaces libres contigus à la rivière, un projet de parc pourrait être prévu.

L'ensemble pourra constituer une coulée verte Nord / Sud dans la ville.

Le parc pourra intégrer des équipements sportifs et ludiques.

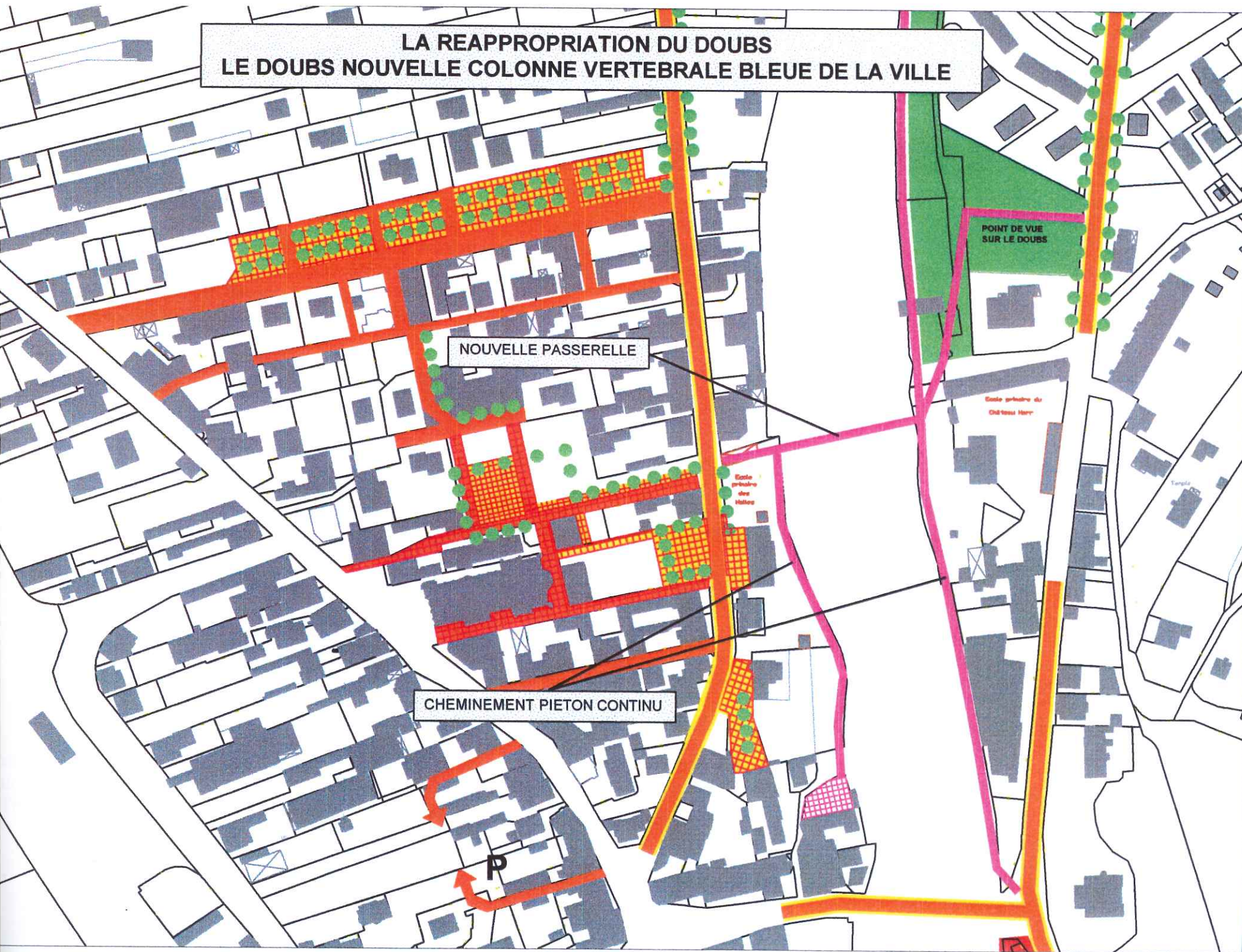
4 - Créer un réseau de cheminements en barreau accrochant les berges du Doubs à la ville

Ce réseau de cheminements piétonniers facilitera les accès au Doubs et créera des liaisons inter quartiers au travers des berges de la rivière.

5 - Sur l'autre rive, la requalification des espaces existants

Face au supermarché, l'aménagement des parkings ainsi qu'un traitement paysager pourra requalifier et permettre un point de vue agrémenté sur le Doubs.

LA REAPPROPRIATION DU DOUBS LE DOUBS NOUVELLE COLONNE VERTEBRALE BLEUE DE LA VILLE



4 - La préservation du site

La ville s'est superbement inscrite dans son site remarquable tel un écrin.

Contenue au Sud et à l'Ouest par le Lomont, il convient de préserver au maximum ce site vallonné de petites montagnes et collines conférant l'un des plus beaux points de vue de la vallée du Doubs.

Ainsi, les espaces naturels à protéger seront :

Au Sud, Les montagnes du Lomont

Contenant le quartier de la gare et des Essarts, les flancs Est des montagnes seront à préserver.

Il s'agira de stopper l'urbanisation et le mitage progressif des coteaux afin de maintenir intact les flancs boisés des petites montagnes.

Les flancs Ouest seront également à protéger de toute urbanisation intempestive.

Néanmoins une extension limitée de la ville sur la Combe du Laboes pourrait être intégrée (étudié précédemment).

Au Nord, le maintien des massifs boisés des grands bois

Les quartiers Nord s'adossent aux coteaux de ces espaces boisés également très pittoresques.

L'urbanisation de ce secteur des vignes serra à stopper afin de maintenir ce contact harmonieux entre coteaux boisés et ville.

A l'Est, la côte du Champ ABbon située sur Ecurcey serait à protéger dans le cadre d'une réflexion intercommunale.

5 - La préservation de parcs publics

Différents parcs existant sur la ville seront à maintenir et à renforcer dans leur statut d'espaces publics paysagers.
Il s'agit :

- De l'espace loisirs sur la rue des Acacias et du petit terrain situé en face
- Du parc de la mairie
- Du secteur de la plage
- De la zone sportive de Vermondans.

Ces espaces très utilisés seront à pérenniser et à mettre en valeur par de futurs aménagements.